

# Planète Verte



Printemps 2014

**Planète Verte**

LE JOURNAL DE LA COMMISSION TRANSNATIONALE  
D'EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS



# Sommaire

Edito ..... 3

Afrique ..... 4

- Rencontre avec le Front Démocratique des Comores (3 mars 2014)
- LGBT : protéger les personnes, amorcer la dépénalisation universelle

Amérique latine ..... 10

- Equateur : les luttes contre l'industrie pétrolière et minière détruisant la forêt amazonienne
- Communiqué EELV : de l'ir-responsabilité des multinationales

Europe ..... 13

- L'Europe, c'est nous !

Moyen-Orient ..... 14

- Égypte : de dramatiques atteintes aux droits humains
- Halte aux expulsions des militants égyptiens qui dénoncent la répression en Égypte !
- Urgence Syrie : que faisons-nous ?
- Vœu pour un soutien accru de la ville de Paris aux réfugiés syriens

Questions transnationales ..... 19

- Et toujours, l'importance de l'international : budget, Partis verts et Journées d'été
- Une Loi sur le Développement sans allure, ni orientation ?  
Dernière séance de rattrapage au Sénat
- Bilan de 2 ans d'actions au ministère du Développement
- Diplomatie économique française : le dilemme des multinationales



*Serres pour le reboisement  
gérée par 38 municipalités  
autochtones autonomes  
du Guatemala*

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES : INQUIÉTUDES...

**À l'heure où « notre » ministre du développement quitte son ministère**, nous ne pouvons que nous inquiéter, en tant qu'écologiste, préoccupé « naturellement » de l'international, de la continuité, voire aggravation, de la politique du ministre des Affaires Étrangères. D'autant plus inquiet que la responsabilité du commerce extérieur qui lui est maintenant dévolu souligne, s'il en était besoin, la prédominance d'intérêts économiques au service des entreprises françaises.

**Cette main mise de la diplomatie commerciale**, que L. Fabius a toujours affirmée, se retrouve dans les menaces qui pèsent sur la loi sur le développement dont vous trouverez la critique dans ce numéro.

**Ce n'est pourtant pas avec cette guerre économique qui ne dit pas son nom** que l'on pourra répondre aux problèmes de développement qui perdurent quand ils ne s'aggravent pas. Au contraire, les rencontres UE/Afrique qui doivent se tenir ces jours ci, prévoient la diminution, voire la suppression des barrières douanières pour les produits agricoles. On connaît trop les conséquences de cette concurrence déloyale, boostée par les subventions, sur l'agriculture familiale. Nul n'a pu oublier le scandale des exportations de poulet ( industriel, bien sûr) vers l'Afrique... Et si la majorité du milliard d'individus qui souffrent encore de la faim est rurale, ça n'est pas un hasard.

**Mais il n'y a pas que l'agro-alimentaire qui s'attaque aux économies locales**, aux populations et à l'environnement. Nous devons encore dénoncer les industries extractives qui mettent à sac les régions les plus riches en biodiversité, comme l'Amazonie, au mépris des peuples autochtones, sans aucun respect des lois internationales. Sauf celles qui peuvent les servir, du genre « concurrence libre et non faussée ». On peut donc tout craindre de Tafta, l'accord négocié

en dehors de toute instance démocratique entre UE et USA. Et que dire de nos chères multinationales – Total, Suez ? Ne pouvant exploiter le gaz de schiste en France, elles profitent de la dictature algérienne pour aller détruire la fragile économie d'une région algérienne, l'Adrar, dont la nappe phréatique fossile et l'agriculture fragile, ne résisteront pas.

**Pourtant, le mot démocratie ponctue les discours de nos gouvernements.** Comment les croire quand on voit le silence complice qui accompagne les exactions de tant de pays et le soutien intéressé à tant de régimes corrompus et meurtriers, comme le Tchad. Car il faut bien remercier les gouvernements qui fournissent une aide militaire au Mali ou en Centre Afrique. Là aussi, nous intervenons pour rétablir une démocratie. Mais la famine menace dans ces deux pays... Pas de paix sans développement écologique et autocentré, disions nous. Il ne semble pas que nous en ayons pris le chemin.

**D'ailleurs, quand il s'agit de soutenir les syriens, sur place ou réfugiés**, on constate qu'il y a loin des mots à la réalité. Comme des proclamations humanitaires qui n'empêchent pas la volonté d'expulser de jeunes égyptiens osant protester contre le régime militaire mis en place dans leur pays.

**Oui, ce tableau est bien noir.** Les crises accentuent les tensions, les conflits, les violences et destructions. En même temps, la conscience des nécessités écologistes grandissent, partout. Et partout des alternatives résistent.

Françoise Alamartine  
responsable de la commission Transnationale

---

## RENCONTRE AVEC LE FRONT DÉMOCRATIQUE DES COMORES (3 MARS 2014)

---

### Pour le Front démocratique des Comores :

Avec M. **Mohamed AHMED**, SG adjoint du FD élu par son Congrès, ancien ministre de l'éducation (en 1992 quand Mohamed Djohar, était président avant son renversement par Bob Denard le 28/9/95). M. Abdou Rahamane AHMED, SG de la Fédération française du FD. **M. Miradji SUDJAMBABA**, membre du bureau politique du FD. Un quatrième représentant du FD, membre de sa Fédération française

### Pour EELV :

**Benjamin BIBAS**, co-animateur du Groupe Afrique de la Commission Transnationale. **Pierre MINNAERT**, ex-animateur de la Commission Europe, ayant effectué une mission à Mayotte lors des élections européennes de 2004. **Constantin FEDOROVSKY**, assistant aux relations internationales d'EELV

**C**onstantin FEDOROVSKY rappelle qu'une première rencontre a eu lieu le 11 octobre 2013, avec une délégation conduite par son président, Moustoifa Saidi CHEIKH, mais qu'il fut malheureusement seul à y participer, les autres responsables d'EELV prévus ayant eu des empêchements de dernière minute.

### RÉSUMÉ DE L'ENTREVUE

Le **Front Démocratique** est un parti ancien (créé en 1982) d'inspiration socialiste, qui a subi une lourde répression (nombreuses années de prison) dans les années 80 pour son opposition à l'ex-président Ahmed ABDALLAH.

Ce parti milite **pour le rattachement de Mayotte** (département français) à l'Etat comorien (l'Union des Comores) conformément au droit international (résolution de l'ONU du 12/11/1975 sur l'admission de cet Etat en tant qu'entité composée des 4 îles, dont Mayotte, et résolutions similaires de l'Union Africaine). Le Front Démocratique, (proche du PCF), ayant pris connaissance de la position d'Eva Joly pour le rat-

tachement de Mayotte aux Comores, souhaite qu'EELV le soutienne.

Par ailleurs, **le Front Démocratique demande l'abrogation des « visas Balladur »**, instaurés en 1995, obligeant les Comoriens des 3 autres îles (Grande Comore, Mohéli et Anjouan) à obtenir un visa français pour se rendre à Mayotte, où ils pouvaient auparavant se rendre librement. Nombre d'entre eux y ont de la famille, d'autres étant attirés par le niveau de vie beaucoup plus élevé (car bénéficiant des subventions françaises). Compte tenu de l'extrême difficulté d'obtenir ce visa, les Comoriens sont contraints d'effectuer clandestinement la traversée de 80 km d'Anjouan à Mayotte sur des embarcations précaires (les kwassa kwassa), ce qui a transformé ce détroit en cimetière marin (environ 10 000 personnes noyées en moins de 20 ans).

**Les Comores sont dans un sous-développement dramatique** (45 % de la population en dessous du seuil de pauvreté). La colonisation les avait laissées sans infrastructures (pas d'eau courante, aucun mètre goudronné à Anjouan, rares générateurs électriques, un seul col-

lège accueillant en internat 60 élèves pour les 3 îles...). Et en 40 années d'indépendance se sont succédés coups d'Etat, assassinats et régimes prédateurs et corrompus (avec l'aide, pendant 20 ans, du mercenaire français Bob Denard).

Enfin, la crise économique est si forte qu'elle a généré (par exemple à Anjouan en 1997) jusqu'aujourd'hui, **une volonté nostalgique, irréaliste et séparatiste de retour dans la République Française**. Cette volonté étant en opposition à la règle d'intangibilité des frontières de l'Union Africaine, celle-ci a organisé à Anjouan le 25/3/2008 un débarquement de 1000 soldats tanzaniens, soudanais et comoriens, avec l'appui logistique de la France. Le leader séparatiste M.BAKAR, a été exfiltré ensuite par la France et expulsé au Bénin.

## MAYOTTE

M. Mohamed AHMED évoque d'abord la question de Mayotte. Il rappelle que jusqu'en 1965, la capitale était à Mayotte (à Dzaoudzi). La décision française de la transférer à Moroni (Grande Comore) en y construisant un complexe administratif et en y concentrant les investissements, a fait craindre à Mayotte d'être marginalisée dans un système politique dominé par la Grande Comore. Cela explique que, lors du référendum sur l'indépendance, accepté par la France en 1974, Mayotte ait voté à 65 % contre, alors que les trois autres îles votaient pour à 95 %.

M.AHMED indique que c'est en 1973 que la France a envisagé de décoloniser les Comores. En 1973, Bernard Stasi, (ministre des DOM-TOM de Georges Pompidou), inquiéta les indépendantistes réfugiés en Tanzanie, car il parla de consulter « les populations » (et non « la » population). Devenu président en 1974, Giscard d'Estaing avait indiqué que la France n'avait pas vocation à diviser les Comores.

Mais, en 1975, le groupe gaulliste, sous l'impulsion de Michel Debré, député de la Réunion, a fait admettre les résultats île par île, permettant ainsi à Mayotte de rester française (les socialistes avaient voté contre cet amendement et Mitterrand avait fait du retour de Mayotte dans l'Etat comorien l'une de ses 101 promesses de 1981, encore une non tenue...). Ceci a conduit le leader anjouanais Ahmed ABDALLAH à proclamer unilatéralement l'indépendance, le 6 juillet 1975. Un mois plus tard, il fut renversé par Bob Denard, qui installa à sa place Ali SOILIH, qu'il exécuta 3 ans plus tard, pour permettre le retour du précédent. Il protégea la dictature d'A.ABDALLAH avant de l'assassiner à son tour, en 1989, lorsque celui-ci allait le lâcher.

Aujourd'hui, la Constitution de l'Union des Comores (suite au référendum de 2001), a instauré une présidence de la République tournante, entre la Grande Comore, Anjouan, Mohéli ET Mayotte. Les trois premières ayant déjà fourni un président,

l'élection de 2016 devrait trancher entre trois candidats Mahorais choisis lors d'une primaire à Mayotte. Or la France, ne saurait accepter l'organisation d'une telle primaire dans ce territoire français, devenu officiellement département en mars 2011, suite au référendum, de mars 2009 (non reconnu par l'ONU et les Comores) où 95,24 % des Mahorais s'étaient prononcé pour cette départementalisation.

Le Front Démocratique milite pour la réintégration de Mayotte, l'intégralité territoriale des Comores et demande le soutien d'EELV. Dans ce sens, il a fait huit propositions de compromis (comme l'ex-président Ahmed Abdallah SAMBI, 2006-2010) ; par exemple, le maintien de Mayotte au sein de la France pour une longue période transitoire, avec transfert progressif de pouvoirs régaliens à l'Union des Comores et retour à celle-ci à l'issue du processus (NDLR : un processus similaire à celui de la restitution de Hong Kong par le Royaume Uni à la Chine en 1997, sous le label « un pays, deux systèmes »). Sans succès. Cependant, l'affaire mahoraise obligeant la diplomatie française à user de son droit de veto à l'ONU contre le retour de Mayotte à l'Union des Comores, François Hollande a créé un groupe de travail sur le sujet.

Les représentant-es d'EELV répondent que leur parti n'a pas encore de position officielle. Diverses sensibilités s'expriment, les unes privilégiant la nécessité

# Afrique

6



*Moroni (Comores)*

d'une décolonisation conforme au droit international, d'autres, le principe de l'autodétermination des peuples. Mais il semble évident que, le niveau de vie à Mayotte étant tellement plus élevé qu'aux Comores (et que dans les autres îles de l'Océan Indien), jamais les Mahorais ne voteront pour une réintégration dans l'Union des Comores (qui devrait, de surcroît, être entérinée par le Congrès français, en vertu de « l'indivisibilité de la République »). On peut même imaginer que si un référendum sur un rattachement à la France était organisé sur les trois autres îles, celles-ci voteraient pour. Il est aussi précisé que les Comores, auparavant gouvernées par des sultans locaux, ont été administrativement unifiées par le colonisateur, qu'elles n'ont

pas un passé d'Etat-nation et que l'Union Africaine a assoupli sa position sur l'intangibilité des frontières en reconnaissant le nouvel Etat Sud-Soudanais.

Pour les Mahorais, qui vivent majoritairement de l'emploi administratif ou de prestations sociales, il n'y a pas de sentiment national, d'avantages économiques ni d'attrait politique (compte tenu de l'histoire agitée des Comores), à les rejoindre. L'issue à long terme est donc à rechercher dans la réduction du différentiel économique entre Mayotte (mais aussi la Réunion), les Comores, et les autres îles de la région, pour rapprocher les niveaux de vie, par une politique de co-développement régionale active.

## VISAS BALLADUR

L'ensemble de la délégation EELV constate qu'il sera beaucoup plus facile à EELV de soutenir la demande du Front Démocratique d'abrogation des visas Balladur. Elle note que les Comoriens qui parviennent à Mayotte survivent clandestinement, souvent comme domestiques surexploités, ou réduits à la prostitution ou au vol et sont donc mal reçus par la population mahoraise. En outre l'instauration de ces visas est contre-productive, puisqu'elle empêche dorénavant les immigrés clandestins de retourner aux Comores comme ils le faisaient auparavant.

## SITUATION POLITIQUE AUX COMORES

La réunion se termine par un exposé de la situation politique. Jusqu'à présent tous les régimes ont été corrompus, l'un des pires étant celui de l'ex-président Ahmed Abdallah SAMBI, un « ayatollah » formé en Iran dans une école religieuse (où il eut comme condisciple Mahmoud Ahmadi-nejad). La population l'avait élu en se disant que vue la corruption de tous les laïcs précédents, peut-être cela changerait-il avec un religieux ! Il avait instauré un système de vente de passeports

comoriens à de riches étrangers, avait facilité l'octroi de marchés à Colas, Bouygues, Bolloré...

Le Front Démocratique apporte un soutien critique à l'actuel président Ikililou DHOININE, car, bien que vice-président de SAMBI, il est moins autoritaire et moins corrompu. Cependant, son directeur de cabinet, Hamada Madi BOLERO, serait lié à la Françafrique et à l'UMP. De plus, le Front Démocratique, qui n'a pu avoir de députés tant les élections sont truquées, s'inquiète du récent passage d'une loi supprimant la légalisation des partis

n'ayant pas obtenu d'élus lors des prochaines législatives !

### PROJET :

**Le Front Démocratique compte un maire, M. Moussa HOUMAS, maire de Mremani, dans la région de Ghoumakele et souhaiterait que celui-ci puisse établir une coopération décentralisée avec un maire d'EELV.**

Compte rendu  
de Constantin Fedorovsky

---

## LGBT : PROTÉGER LES PERSONNES, AMORCER LA DÉPÉNALISATION UNIVERSELLE

---

*Publié le 17 mars 2014  
dans Actualité Afrique.*

### DÉCLARATION D'EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

**E**urope Ecologie les Verts s'inquiète de la dégradation rapide de la situation sécuritaire et juridique endurée ces derniers mois par plusieurs millions de personnes ayant des pratiques homosexuelles dans le monde et notamment sur le continent africain.

**Le 15 juillet 2013**, après avoir reçu plusieurs lettres de menace, le journaliste et militant pour les droits LGBT camerounais Eric Ohena Lembembe est assassiné au cours d'une nuit de torture d'une extrême cruauté. Le 10 janvier 2014, Roger Mbédé, jeune homosexuel camerounais, meurt après des mois de persécutions y compris judiciaires. Le 14 janvier 2014, le président nigérian promulgue une loi portant à au moins dix ans les peines d'emprisonnement pour les personnes de même sexe affichant leur relation, sur l'ensemble d'un terri-

toire fédéral dont certains Etats pratiquent la peine de mort à l'encontre des homosexuel/les. Le 24 février 2014, malgré une forte pression internationale, le président ougandais promulgue une loi rendant obligatoire la dénonciation de quiconque s'affichant homosexuel/le, dans un pays où l'homosexualité est déjà punie de prison à vie : il s'ensuit la publication par voie de presse d'une liste de 200 personnes présumées homosexuelles et le lynchage public de plusieurs dizaines d'autres.



# Afrique

8



*Photo Amnesty International*

**EELV rappelle que selon la déclaration universelle des droits de l'homme**, « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». EELV soutient les avancées du droit international en faveur de la non-discrimination des personnes LGBT comme la Déclaration des Nations unies relative à l'Orientatation sexuelle et l'identité de genre de 2008 signée par 68 Etats à ce jour, ou le rapport de 2011 du Haut commissariat de l'ONU aux Droits de l'homme préconisant l'abrogation des lois criminalisant l'homosexualité.

**En attendant une dépenalisation universelle** des comportements LGBT et pour répondre à l'urgence, EELV :

- assure les personnes menacées

du fait de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, et de leur identité de genre, de sa plus grande solidarité ;

- demande à l'ensemble des gouvernements pénalisant l'homosexualité de garantir la sécurité des personnes LGBT ;

- demande au gouvernement français et aux pays membres de l'Union européenne de veiller à ce que les demandes d'asile formulées par les personnes LGBT issues de pays où leur sécurité est manifestement en danger soient traitées avec toute l'attention nécessaire et dans des conditions tenant compte du caractère particulièrement intime des persécutions subies ;

- décide d'engager, en lien avec des défenseurs africains des droits humains et des acteurs du mouvement LGBT, la rédaction

d'un memorandum détaillé sur la nécessité économique, sanitaire et sociale de garantir les droits humains des personnes LGBT en Afrique et partout dans le monde, ainsi que l'élaboration d'une stratégie pour la porter dans les instances internationales. Cette démarche est ouverte à toute personne physique ou morale souhaitant s'y associer.

*Contacts :*

**Régis Essono**

*roupe Afrique*

*commission Transnationale*

*EELV :*

*06 23 47 98 47*

*regis\_essono@mac.com*

**Philippe Colomb**

*commission LGBT EELV :*

*philippe.colomb@me.com*



## ÉQUATEUR : LES LUTTES CONTRE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET MINIÈRE DÉTRUISANT LA FORÊT AMAZONIENNE

### LES TROIS PRINCIPALES LUTTES ACTUELLES SONT :

- le collectif citoyen équatorien YASunidos qui tente d'obtenir l'organisation d'un référendum d'initiative populaire, permis par la constitution, concernant la volonté du gouvernement équatorien d'exploiter le pétrole de la réserve naturelle amazonienne du Parc Yasuni afin de le vendre à la Chine ;
- le collectif des 30 000 paysans et agriculteurs équatoriens, en procès depuis plus de 20 ans contre la multinationale pétrolière Chevron-Texaco pour pollution aggravée en Amazonie et atteinte à la santé des populations, qui exige l'application de la peine de justice ;
- l'Etat équatorien qui lance une campagne internationale de boycott de la compagnie Chevron-Texaco suite aux attaques de cette dernière contre les intérêts économiques du pays

**30 000 paysans et agriculteurs de l'Amazonie équatorienne, ainsi que l'Etat équatorien, luttent actuellement contre la multinationale pétrolière Chevron Texaco.**

Entre 1964 et 1992, la compagnie étasunienne Texaco a exploité des gisements de pétrole de la forêt amazonienne en Equateur, en ne respectant sciemment aucune des technologies disponibles permettant de diminuer l'impact environnemental de cette industrie polluante. 480 000 hectares de forêt vierge contaminés, 880 fosses non étanches de déchets d'hydrocarbures laissées à ciel ouvert, 60 milliards de litres d'eau toxique déversés dans les rivières, 650 000 barils de brut déversés sur place, 6,5 milliard de m<sup>3</sup> de gaz brûlés à l'air libre. A ces dégâts environnementaux, s'ajoutent les conséquences graves pour les populations voisines : cancers, maladies liées à la pollution de l'eau, violation des droits de l'homme, accaparement et intoxication de terres vierges ou cultivables, et disparition de deux peuples en

« isolement volontaire ». Texaco a poussé le cynisme, à l'époque, jusqu'à prétendre que la présence d'hydrocarbures dans l'eau consommée était source de force et de vitalité pour les populations locales.

A partir de 1993, et après 18 ans de batailles juridiques et le refus de Chevron Texaco d'être jugé aux Etats-Unis par crainte d'une sentence trop lourde, un tribunal équatorien a finalement reconnu la multinationale coupable d'atteintes à l'environnement et à la santé humaine. L'entreprise a été condamnée à 9,5 milliards de dollars de dommages et intérêts. Alors que le coût pour la décontamination de la zone affectée et l'indemnisation des 30 000 victimes est estimé à 27 milliards de dollars. Chevron conteste cependant le paiement de cette amende et commence alors, à grand renforts d'agences de lobbying, une campagne pour discréditer et menacer les intérêts économiques de l'Etat équatorien. La société poursuit actuellement l'Equateur devant un tribunal de Washington pour « vio-

# Amérique latine

10

lation du traité bilatéral de protection des investissements ».

***Il est primordial de dénoncer l'impunité et l'irresponsabilité des multinationales face aux catastrophes que provoquent leurs activités dévastatrices sur l'environnement et les populations locales. La campagne de boycott du gouvernement équatorien contre Chevron Texaco doit donc servir d'exemple et être soutenue internationalement.***

***En revanche, il ne faudrait pas que la campagne internationale légitime menée par le gouvernement équatorien à l'encontre de la multinationale Chevron Texaco, serve à dissimuler la poursuite, en parallèle, d'une politique nationale active en faveur de l'extractivisme et de l'exploitation pétrolière et minière, aux dépens de la préservation de la biodiversité et des populations autochtones de l'Amazonie.***

En effet, en août 2013, le gouvernement équatorien a décidé d'abandonner l'initiative Yasuni ITT, « le projet phare de la révolution citoyenne » tel que le présentait en 2010 le président Rafael Correa. Ce projet prévoyait de stopper l'avancée du front pétrolier dans la forêt amazonienne et de ne pas exploiter le pétrole situé au niveau d'une des réserves de biodiversité les plus riches de la planète et où vivent des peuples en « isolement volontaire ». Il avait suscité les espoirs d'un changement de la politique productiviste et la

construction d'un avenir post-extractiviste.

Il est à déplorer, avec le président équatorien, l'absence d'engagement dans ce projet des gouvernements occidentaux et l'« hypocrisie des pays qui polluent le plus, qui se targuent de grands mots, et qui ne soutiennent pas les initiatives novatrices ». Cependant, certains éléments peuvent faire s'interroger sur la réelle ambition politique que ce gouvernement avait à porter ce projet (...). Ce renoncement fera probablement date et il est à espérer qu'il ne soit pas invoqué, à l'avenir, pour décrédibiliser d'éventuelles initiatives similaires.

Un collectif citoyen équatorien, YASunidos, s'est alors mis en place pour défendre la non-exploitation du pétrole dans le Parc naturel Yasuni. Ce collectif est en passe de réussir la collecte du nombre nécessaire de signatures (5% du corps électoral) pour organiser un référendum d'initiative populaire, tel que le prévoit la constitution équatorienne. Le choix de l'avenir du Parc Yasuni et de l'alternative à une exploitation pétrolière de l'Amazonie pourrait ainsi revenir aux citoyens équatoriens.

Mais cette initiative va à l'encontre de la volonté du président Rafael Correa de vendre l'exploitation de ces réserves pétrolières aux compagnies chinoises. Le gouvernement exerce de fortes pressions et intimidations sur les associations, organisations et citoyens qui souhaitent continuer à porter l'idée de la non exploi-

tation de ce pétrole. Il a ainsi pris, par exemple, la décision arbitraire de dissoudre la Fondation Pachamama qui avait accompagné et soutenu les peuples indigènes d'Équateur pendant plus de 15 ans dans le renforcement des processus d'autodétermination, dans leurs combats face aux multinationales prédatrices et qui avait développé de nombreux projets alternatifs en faveur des communautés d'Amazonie.

Il faut aussi noter, dans les interventions du président Rafael Correa, la dérive qui l'amène à considérer maintenant les mouvements environnementalistes comme de « nouvelles menaces intérieures » pratiquant un « terrorisme environnemental » lorsqu'ils s'opposent aux industries extractives polluantes. De lourdes condamnations ont été prononcées par la justice équatorienne à l'encontre de plusieurs défenseurs de l'environnement. La vision du développement ne doit pas être monolithique, une planification unique qui impose aux peuples indigènes de vivre dans des maisons de béton, avec air conditionné, réfrigérateur et voiture garée devant l'entrée. Il est souhaitable que le gouvernement équatorien puisse tenir compte des propositions pour un autre modèle de développement, post-extractiviste, réellement anticapitaliste, pluriel, et dans lequel l'écologie et le social ne s'opposent pas.

Seul « un esprit enfantin ou romantique » (termes souvent utilisés par Rafael Correa pour dé-

# Amérique latine

11

crédibiliser les écologistes) peut réellement imaginer et prétendre à une exploitation pétrolière sans risques de conséquences désastreuses pour l'environnement et les populations locales. En plus de la déforestation pour construire des routes, des fuites d'hydrocarbures liées à l'exploitation et aux canalisations, des tensions avec les populations pour l'occupation des terres, il ne peut être exclu le risque de catastrophe majeure telle que celle de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique. Plusieurs fuites importantes ont eu lieu durant 2013 sur des canalisations de la compagnie Petroecuador au cœur de l'Amazonie. Cette compagnie équatorienne, associée à plusieurs compagnies chinoises, fichées comme ne respectant pas les normes environnementales, est prévue pour exploiter « écologiquement » le pétrole du Parc Yasuni...

**Il faut reconnaître les progrès sociaux importants réalisés ces dernières années en Equateur dans le domaine de la santé, de l'éducation, des transports, de l'alimentation. Mais il reste inquiétant que cet accent mis sur la redistribution des richesses pour le plus grand nombre continue à se faire aux dépens de certaines populations et de l'environnement.** Les choix du président Rafael Correa de poursuivre la vente à bon marché de différentes ressources naturelles de l'Equateur à des investisseurs étrangers (chinois, canadien, chilien, etc.) sont menaçants tant

pour l'avenir du pays que pour certains peuples autochtones.

En effet, le gouvernement a également parié sur le développement de l'exploitation de l'or et du cuivre à grande échelle, activité hautement dévastatrice d'un point de vue environnemental et social. C'est le cas sur des sites aussi sensibles que la Cordillera del Cóndor, ou encore la vallée de la rivière Intag, des régions culturellement très riches et présentant une biodiversité exceptionnelle. Les mangroves du littoral sont par ailleurs menacées par l'élevage intensif de crevettes pour l'exportation. Enfin, le président Correa a récemment déclaré que l'interdiction des OGM, inscrite dans la Constitution de 2008, était « une erreur ».

Pour faire face à la menace des projets miniers et aux discours de légitimation de ceux-ci, les habitants, tels que ceux de la région de l'Intag, ont par exemple développé de nombreuses activités alternatives : café biologique, agroforesterie, production artisanale de lait, savons, crèmes, écotourisme, projets de micro-barrages hydroélectriques, presse et éducation. Ils réussissent à faire ainsi de leurs régions une réelle source d'inspiration pour ce que pourrait être, concrètement, le « Buen Vivir. » inscrit dans la Constitution de 2008.

Ces projets favorisant l'industrie extractive et l'exploitation non durable des ressources naturelles s'inscrivent dans la poursuite d'une logique productiviste qui maintient le pays dans une pro-

fonde dépendance vis-à-vis des exportations des ressources primaires, plutôt que d'engager le pays dans une transition énergétique et industrielle post-extractive et vers un autre modèle de développement. Nous sommes au final relativement loin des espoirs entretenus lors de l'avènement de la nouvelle Constitution en 2008, laquelle intégrait des principes novateurs comme les Droits de la Nature, ou encore le fameux concept du Buen Vivir pour l'ensemble de la population.

La tendance du gouvernement équatorien à s'aligner sur les standards du capitalisme et son renoncement progressif à un leadership mondial en matière de développement alternatif est un coup dur pour les nombreux mouvements et citoyens à travers la planète qu'avait été empli d'espoir et l'arrivée au pouvoir de ce nouveau président.

Cette politique tend à dominer dans tous les gouvernements de « gauche » en Amérique latine. Il n'est cependant jamais trop tard pour agir et peser pour réorienter le cours des événements. Ce changement est aussi de la responsabilité des pays occidentaux dont la dette écologique pèse lourdement sur le développement des pays dont l'exploitation non seulement n'a jamais cessé mais s'accroît aujourd'hui.

Nathanaël Legéard  
co-responsable du groupe  
Amérique latine  
et Cécilia Joxe

# Amérique latine

12

## COMMUNIQUÉ EELV : DE L'IR-RESPONSABILITÉ DES MULTINATIONALES

**EELV soutient les 30 000 paysans et agriculteurs de l'Amazonie équatorienne** luttant contre la multinationale Chevron-Texaco qui y a exploité le pétrole entre 1964 et 1990. Eelv s'indigne que le groupe pétrolier refuse de payer l'amende de 9,5 milliards de dollars à laquelle l'avait condamné un tribunal équatorien pour pollution aggravée et atteinte à la santé des populations amazoniennes.

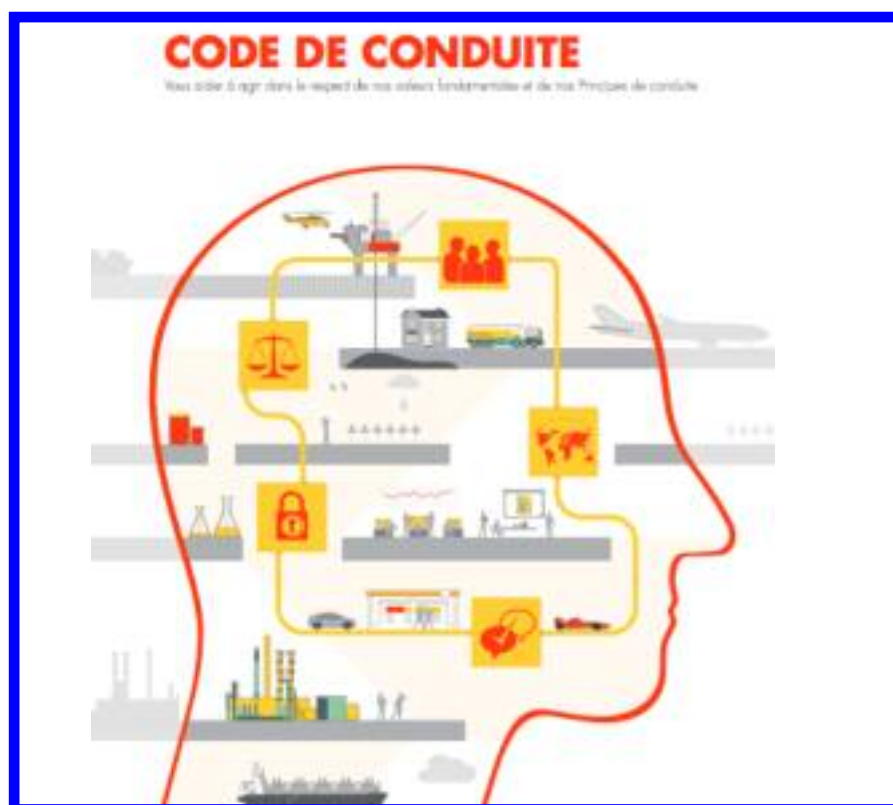
**EELV soutient également la campagne de boycott du gouvernement équatorien contre Chevron Texaco.** La multinationale pétrolière, à grands renforts d'agences de lobbying, tente de discréditer et de menacer les intérêts économiques de l'Etat équatorien. Sans vergogne, elle poursuit actuellement l'Equateur devant un tribunal de Washington pour « violation du traité bilatéral de protection des investissements ».

**EELV regrette, cependant, qu'à côté de cette campagne internationale légitime,** le gouvernement équatorien ait abandonné l'initiative Yasuni et poursuive une exploitation pétrolière et minière aux dépens de la préservation de la biodiversité

et des populations autochtones de l'Amazonie.

**EELV rappelle sa proposition de législation sur la Responsabilité Sociale et Environnementale** des Entreprises engageant une responsabilité civile, ainsi que l'élargissement de la notion de crimes contre l'humanité aux crimes environnementaux, afin de garantir une responsabilité pénale en cas d'atteintes à l'environnement et à la santé.

**EELV souhaite que cette législation s'accompagne de mesures compensatoires** pour les états acceptant de ne pas exploiter leurs ressources fossiles, comme le prévoyait le projet "Yasuni". C'est à cette condition que l'on pourra arrêter les irréparables destructions de l'industrie extractive. Et permettre une véritable transition énergétique, ici et là bas.



Code de conduite de Shell. Source : <http://www.shell.fr>

## L'EUROPE, C'EST NOUS !



**L'Europe, c'est nous !**  
*Édouard Gaudot,*  
*Benjamin Joyeux*  
*Les Petits Matins*  
144 p., 12 euros

**C**heval de Troie de la mondialisation néolibérale, chaudron de sorcière où se mitonne la mise sous tutelle austéritaire de peuples victimes, l'Europe a mauvaise presse. Certes, la critique n'est pas neuve, mais la crise économique et financière entraîne une radicalisation croissante.

**Les tentations nationalistes s'agitent** au point que l'idée d'une Europe unie est maintenant en danger.

**Pourtant, l'Europe est ce que nous décidons d'en faire.** « Reclaim Europe ! », pourrions-nous lancer, afin de reprendre la main et de transformer une Europe technocratique et oligarchique en démocratie européenne. Une Europe à la pointe de la transformation écologique et sociale. Europe créatrice de millions d'emplois et non plus otage de la « concurrence libre et non faussée ».

**Forte d'une longue histoire de conquêtes** de droits civils et sociaux, l'Union européenne est aussi riche d'un avenir désirable, plus juste et plus écolo. Saisissons ensemble cette chance, parce que l'Europe, c'est nous tous !

**« L'Europe, quel numéro de téléphone ? »**, ironisait Henry Kissinger dans les années 1970. Les auteurs de ce livre lui répliquent qu'ils ont un numéro Vert.

---

## ÉGYPTE

### DE DRAMATIQUES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS

---

**E**urope Ecologie Les Verts s'alarme de la répression exercée depuis plusieurs mois par l'armée contre les opposants politiques et contre les médias. Elle considère que le peuple Égyptien s'est fait voler sa Révolution, et qu'il est actuellement pris entre l'enclume des frères musulmans et le marteau des militaires. Les premiers ne pouvaient lui offrir une alternative ni démocratique, ni crédible, et les seconds ont repris par la violence les rênes du pouvoir pour continuer à l'appauvrir.

**Europe Ecologie Les Verts condamne** l'usage disproportionné de la force à l'encontre de manifestations pacifiques, et s'inquiète du recours à l'incrimination d'activité terroriste pour réprimer les opinions adverses au régime militaire au pouvoir.

**EELV s'indigne des procès**, bâclés en 2 jours, ayant condamné à mort 529 partisans des frères musulmans. Ces dénis de justice constituent un obstacle à l'évolution de l'Égypte vers la démocratie.

**Europe Ecologie Les Verts dénonce** le détournement de procédures judiciaires à des fins de répression politique. Si elle rappelle son opposition à la peine de mort en toutes circonstances, elle insiste, dans le contexte actuel, sur le caractère politique de ce jugement inique.

**De plus, EELV s'inquiète** du recours à la torture et aux mauvais traitements par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes arrêtées ou détenues. Elle interpelle les autorités Égyptiennes sur les pratiques d'ar-

restations collectives et de maintien en détention administrative à des fins d'intimidation, en dehors de tout cadre légal.

**EELV appelle les autorités Françaises** à tout mettre en œuvre en lien avec l'Union Européenne et les Nations Unies pour stopper cette mascarade de justice qui pourrait se transformer en un bain de sang.

**Europe Ecologie Les Verts** demande l'arrêt immédiat des violations des droits humains, de la légalité et des libertés publiques, afin que les élections prévues au printemps puissent se dérouler dans un climat serein. Le respect des libertés d'opinion, d'expression et d'information est la condition indispensable au débat démocratique.

## HALTE AUX EXPULSIONS DES MILITANTS ÉGYPTIENS QUI DÉNONCENT LA RÉPRESSION EN ÉGYPTÉ !

**Les jeunes Égyptiens venus en France** pour fuir la dictature ou en quête d'une vie meilleure, ont manifesté à multiples reprises depuis le 25 janvier 2011 en soutien à la révolution égyptienne, et contre les pouvoirs répressifs qui se sont succédés, de Moubarak à El Sissi, en passant par le Haut Conseil militaire et les Frères musulmans.

**Dérogeant à sa pratique des trois années passées**, la préfecture de Paris leur a refusé l'autorisation de se rassembler le 25 janvier 2014 devant le Bureau militaire ou devant l'Ambassade d'Égypte à Paris, leur demandant de se réunir place de l'Odéon. Ils avaient demandé ce lieu symbolique pour informer le pouvoir militaire qu'ils dénonçaient ses assassinats, arrestations et tortures de militants en Égypte, et exprimer leur refus du retour à la dictature de Moubarak, comme à celle des Frères musulmans. Le chef du Bureau militaire égyptien Mohamed El-dich ayant affirmé le 28 janvier 2014 que "tous les Égyptiens en France soutiennent le Général El Sissi", douze militants sont

allés le 28 devant le Bureau militaire exprimer pacifiquement leur opposition. Après avoir été autorisés par l'officier de police présent d'y scander leurs slogans pendant quelques minutes, ils ont diligemment obtempéré à sa demande de quitter les lieux. Selon son rapport, il a reçu l'ordre de les accompagner au métro Etoile, puis, alors que quatre d'entre eux étaient déjà partis, de contrôler les 8 restants, et de les embarquer au commissariat du 8ème arrondissement. Après 16h de garde à vue, l'un d'entre eux a été libéré grâce à son visa de tourisme, 4 ont été relâchés avec un ordre de quitter le territoire français (OQTF) sous 30 jours, et 3 ont été transférés au centre de rétention de Vincennes pour être expulsés sous OQTF, puis libérés, le juge ayant reconnu l'irrégularité de leur détention et le danger d'un retour forcé en Egypte, accordant à l'un d'entre eux un changement de pays de destination.

**En effet, les services de l'Ambassade** connaissent certains d'entre eux, pour avoir occupé ses locaux du 6 au 12 mai 2011 et exigé la révocation de l'Am-

bassadeur Nasser Kamel et 4 de ses adjoints : Moustafa Elgamil, Conseiller de Sécurité nationale (renseignement militaires), Mohamed El Farnawani, Vice Ambassadeur, Camelia Sobhi, conseillère culturelle, Nada Draz, Consul Général. Ils ont aussi empêché, Salah Farhoud, chef local du Parti national démocratique et hôte des ministres en visite, d'organiser sa « réélection » comme président de la Communauté égyptienne en France. Ils étaient parmi les organisateurs de toutes les mobilisations des 3 ans passés, étant chacun membre co-fondateur – et l'un ex-coordonateur général- des trois associations égyptiennes créées en France pour soutenir la révolution (l'Association des Jeunes d'Égypte du 25 janvier à Paris, l'Association des Jeunes égyptiennes du 25 janvier en France et l'Association de la Place Tahrir). En outre, deux d'entre eux étaient responsables de la communication et ont reçu des dizaines de menaces sur leurs numéros de téléphones publics. De ce fait, les responsables précités les ont menacé à plusieurs reprises de nous faire expulser en Égypte et de veiller à

# Moyen Orient

16

leur arrestation sur place. Après l'occupation de l'Ambassade, l'un d'entre eux a enfin été violemment agressé par des inconnus à la station des Quatre chemins, où il avait l'habitude de distribuer des tracts appelant à leurs actions et de discuter avec les Égyptiens. Ses séquelles, après deux opérations des ligaments de la jambe, lui ont valu deux autorisations consécutives de six mois de séjour médical et justifient qu'il en demande une troisième pour poursuivre son traitement.

**Ces militants égyptiens** pensent donc que les OQTF du 29 janvier ont été ordonnées à la demande de l'Ambassade d'Égypte, et que leur expulsion en Egypte les exposerait aux mêmes risques d'arrestations, de détention abusive, de tortures et d'assassinats que les militants qui dénoncent en Égypte la répression du pouvoir actuel, comme en attestent les ONG des droits humains. De plus tous les jeunes concernés par ces menaces sont connus de nom et de visage car ils interviennent dans la presse écrite, sur des radios ou sur des plateaux télévisés.

**Les deux juges administratif** et des libertés qui ont libéré leurs 3 camarades et accordé un chan-

gement de pays de destination à l'un d'entre eux sur la base de témoignages écrits de militants français, ont reconnu les risques pour leur intégrité en cas de retour forcé en Égypte

## **Ils demandent aux organisations et personnalités**

qui défendent la liberté d'expression en France et en Égypte

- d'adresser aux autorités françaises nos demandes (courriers joints) d'annuler les OQTF délivrées, à la demande de la préfecture, du fait de notre rassemblement le 28 janvier devant le Bureau militaire de notre Ambassade pour protester contre la répression en Égypte, du fait des risques pour notre intégrité physique et notre liberté que constitue un retour forcé en Égypte

- de rejoindre le comité de soutien aux militants égyptiens sous OQTF \* le 14 mars 2014 à la Bourse du travail de Paris 4 rue du Château d'Eau Paris 11e pour discuter des différents moyens pour empêcher leur expulsion (témoignages aux procès, interventions auprès des autorités, contact avec les medias, préparation d'un meeting le 28 mars, etc).

EELV est signataire de ce texte collectif

**La circulaire du ministre de l'Intérieur est claire : il faut éloigner davantage d'étrangers ; y compris certains demandeurs d'asile avant la fin de leur procédure. Ce rappel aux préfets est conforme à la loi, mais celle-ci ne respecte ni le droit international ni le droit européen. Un problème qui met en danger plusieurs milliers de personnes chaque année.**

[http://www.amnesty.fr/Al-en-action/Personnes-de-racinees/Droit-dasile/Actualites/Asile-La-France-met-en-danger-des-demandeurs-asile-11317?utm\\_source=twitter&utm\\_medium=reseaux-sociaux&utm\\_campaign=FB-amnestyfr](http://www.amnesty.fr/Al-en-action/Personnes-de-racinees/Droit-dasile/Actualites/Asile-La-France-met-en-danger-des-demandeurs-asile-11317?utm_source=twitter&utm_medium=reseaux-sociaux&utm_campaign=FB-amnestyfr)

**Extrait de la circulaire du 11 mars 2014 de Manuel Valls aux préfets :**

**Je vous invite donc à vous assurer que des Obligations de Quitter le Territoire Français soient prises dès le refus opposé par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en cas d'examen de la demande selon la procédure prioritaire »**

**La circulaire est disponible à cette adresse**  
[http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ\\_2014-03-11\\_intk1200684c.pdf](http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_2014-03-11_intk1200684c.pdf)



## URGENCE SYRIE : QUE FAISONS-NOUS ?

(Publié le 15 mars 2014  
dans Communiqués)

Ce troisième anniversaire du début de la révolte syrienne contre un régime d'oppression et un système installé depuis 1970, ne doit pas être oublié. Au contraire, il doit être l'occasion de réaffirmer notre indignation devant le massacre d'un peuple qui se perpétue dans la presque indifférence du monde.

C'est l'occasion aussi de rappeler l'espoir né en mars 2011 pour le peuple syrien mais aussi dans le monde avec l'émergence d'un mouvement populaire non violent demandant dignité, liberté, la fin du régime d'exception. Mouvement inattendu, qui parcourt rapidement le pays et met à nu un régime sanguinaire avec courage et détermination.

C'est l'heure de rappeler la terreur d'État contre ceux qui ont osé briser le mur du silence et dire non à ceux qui dirigent le pays d'une main de fer depuis plus de 44 ans. **En Syrie, le bilan est tragique** : plus de 140.000 morts et des centaines de milliers de disparus, plus de 10 millions de déplacés, sans oublier la torture, le viol des femmes ou la famine utilisés comme arme de guerre.

Mais il faut rappeler aussi que c'est **l'incapacité depuis trois ans de la communauté internationale à agir** véritablement pour desserrer l'étau, arrêter les massacres et soutenir de façon conséquente la résistance des forces démocratiques syriennes contre l'opresseur.

C'est aussi la triste reconnaissance d'un temps perdu pour la résistance démocratique malgré ses appels incessants d'aide pour contrer la puissance militaire du régime et les extrémismes de tous bords venus de l'étranger et soutenus par l'Arabie Saoudite et le Qatar.

### EUROPE ECOLOGIE LES VERTS :

- **affirme sa solidarité avec les forces de la rébellion démocratique syrienne** dans leur combat imposé par la dictature et sa puissante armée,
- insiste sur la nécessité de venir en aide sans tarder à la population civile par l'ouverture des corridors humanitaires, et la demande de levée du siège du camp palestinien de Yarmouk et d'autres sites assiégés où les populations meurent de faim et de manque de soins,
- demande à l'UE, et en particulier à la France,

- d'**augmenter sa contribution et son aide d'urgence** pour les déplacés et réfugiés,
- de **renforcer le régime de sanctions** notamment bancaires et commerciales du régime syrien, et la surveillance de l'exécution de ces sanctions par l'UE.

EELV rappelle **la nécessité de lutter contre l'impunité** dont jouit le régime de Bachar El Assad, et soutient la saisie de la cour pénale internationale pour enquêter sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en Syrie et traduire les responsables de ces crimes devant la justice internationale

EELV demande expressément au gouvernement français d'**ouvrir les frontières aux réfugiés syriens** et de prendre des engagements chiffrés pour leur venir en aide.

**La lutte courageuse des forces démocratiques en Syrie est un combat qui concerne tous les peuples de la Planète.** Ne rien faire en Syrie c'est laisser Assad et Poutine agir et cautionner la mascarade d'une soi-disant élection présidentielle permettant sa réélection.

## VOËU POUR UN SOUTIEN ACCRU DE LA VILLE DE PARIS AUX RÉFUGIÉS SYRIENS

*Vendredi 15 novembre 2013*

**P**ar ce vœu, les éluEs écologistes et apparentés veulent poursuivre et amplifier le soutien apporté aux associations humanitaires accueillant les réfugiés victimes du pouvoir oppressif syrien.

Ce vœu a été adopté.

**Considérant le chaos** et la situation de guerre, dramatique pour les populations civiles, que connaît la Syrie depuis mars 2011 ;

**Considérant l'incapacité** actuelle pour la communauté internationale de trouver une issue pacifique à ce conflit qui a d'ores et déjà fait près de 120 000 morts et provoqué la fuite de près de 2 millions de réfugiés de ce pays ;

**Considérant la situation** humanitaires dramatique que connaissent beaucoup de ces réfugiés ;

**Considérant que la France** n'a malheureusement accueilli pour l'heure qu'un nombre très limité de ces réfugiés (environ 500) ;

**Considérant la nécessité** d'apporter une aide et un soutien concrets et conséquents pour le peuple syrien et les nombreux réfugiés qui vivent une crise humanitaire dramatique ;

**Considérant l'effort** d'ores et déjà consenti par la Ville de Paris pour l'aide d'urgence aux réfugiés syriens, par le biais de financements de projets d'associations telles que Médecins du Monde, l'Union des Organisations Syriennes de Secours Médicaux, Handicap International et Action Contre la Faim ;

**Considérant enfin** que notre Ville s'honorerait de poursuivre et d'amplifier cet effort ;

**Aussi, sur proposition** de Sylvain Garel et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- poursuive et amplifie son aide et son soutien aux associations humanitaires intervenant auprès des réfugiés et déplacés syriens,
- ainsi qu'auprès des civils blessés et malades à l'intérieur du pays ;
- et apporte également une aide aux associations en charge de l'accueil en France des réfugiés syriens.

# Questions transnationales

19

## ET TOUJOURS, L'IMPORTANCE DE L'INTERNATIONAL : BUDGET, PARTIS VERTS ET JOURNÉES D'ÉTÉ



*Congrès des Verts américains - Guatemala ( décembre 2012)*

**L**ors des dernières Journées d'Été, la commission internationale, en concertation avec nos instances et les parlementaires, a pu organiser la plénière d'ouverture sur la Méditerranée, un forum ( sur la Syrie), et des ateliers sur des thèmes d'actualité (Mali, Palestine, par exemple) et/ou transversaux (industrie extractive, désarmement nucléaire, etc).

**Ceux ci sont non seulement importants par leur urgence intrinsèque**, comme en Syrie, mais aussi parce que la mondialisation concerne au plus au point l'écologie. Que ce soit les conséquences de la raréfaction des ressources (énergie, minerais, terres et produits agricoles, etc.) source de conflits innombrables dans de nombreux pays ( l'industrie extractive ou

l'accaparement des terres en Amérique latine ou en Afrique, principalement), la diminution de la biodiversité; que ce soit le réchauffement climatique entraînant érosion, sécheresse, réduction du littoral, etc.

**Nous savons que, là bas comme ici, seul un autre développement sortant du productivisme** pourra interrompre

# Questions transnationales

20

cette course aux matières premières, à la compétitivité à tout prix, détruisant la planète et l'humanité. Et que nos possibilités de changement sont, là bas et ici, interdépendantes. En effet, comment imaginer une transition énergétique, ici, si l'on ne réfléchit pas à la reconversion de l'industrie extractive, là bas ? Comment limiter le réchauffement climatique si notre modèle de développement continue à dominer le monde ?

**D'où la nécessité de développer la place de l'international dans la vie du parti**, en particulier lors des JDE., les possibles intervenant-es nécessitent, généralement, plus de financements. Venant de l'étranger, c'est une évidence. Et même de France, car, souvent, ils n'appartiennent pas à des associations susceptibles de leur payer voyage et hébergement.

**Bien sûr, nous pourrions trouver et nous invitons aussi des intervenant-es adhérent-es** d'EELV ou d'ONG proches. Mais c'est impossible sur certains sujets sous peine d'apparaître comme ce que nous dénonçons dans le même temps, parler à la

place des groupes concernés... Par exemple pour le Mali, il était difficile de ne pas faire intervenir un ou une malien-ne de la diaspora et du Mali. ( et d'un parti vert lorsqu'il existe). Or, aucun financement n'est prévu pour un atelier, il a donc fallu se « débrouiller » dans l'urgence, en demandant une aide aux élu-es et au budget du BE. Ce n'est pas une façon de travailler efficace et donne une image peu mature de notre parti.

**Autre élément soulignant la spécificité de l'international**, notre appartenance aux Global Green, et au réseau des Partis Verts mondiaux. C'est une richesse extraordinaire pour EELV, (même si, parfois, ces partis ne sont pas exempts de critiques). Lorsque ils existent dans les pays plus pauvres, ou veulent se créer, ils n'ont guère de moyens. Ils n'ont, le plus souvent, aucune aide de leurs gouvernements, quand ce n'est pas le contraire, tant les vraies démocraties y sont rares.. Ils ont donc besoin d'un soutien international.

**Pour des raisons historiques et de liens particuliers**, ils s'adressent souvent à EELV. La

commission transnationale, Constantin Federovski, assistant en charge de l'international, la déléguée au Bureau Exécutif maintiennent des relations régulières avec eux ( rencontres, courriers, échanges, réunions, communiqués, etc) mais il serait très important qu'un budget soit prévu pour les soutenir et pour les inviter plus régulièrement. La présence d'au moins un ou un -e représentant-e de chaque fédération continentale des partis verts ne coûterait pas une fortune, mais nous apporterait beaucoup.

Françoise Alamartine  
Responsable  
de la commission  
Transnationale

# Questions transnationales

21

---

## BILAN DE 2 ANS D' ACTIONS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT

---

**Q**uelques heures après avoir quitté le ministère du Développement, je vous adresse le bilan de deux ans de changements et de rénovation. Transparence, démocratisation, verdissement du contenu de la politique de développement, engagement européen, nouvelle relation avec l'Afrique, combat pour la taxe

sur les transactions financières... autant de marqueurs écologistes forts dont je pense nous pouvons être fiers.

**Je remercie celles et ceux qui ont rendu possible cette action de transformation**, et je tiens à dire que passer deux ans au côté de ceux qui, au quotidien, ont fait le choix de s'engager en

faveur du Développement et de la solidarité internationale pour un monde plus juste, fut un plaisir et un honneur.

Le bilan est disponible sur :  
[<http://www.pascalcanfin.fr/mes-realizations>]

Pascal Canfin

---

## UNE LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT SANS ALLURE, NI ORIENTATION ? DERNIÈRE SÉANCE DE RATRAPAGE AU SÉNAT

---

**E**n janvier 2013, nous écrivions attendre d'une future Loi d'orientation et de programmation promise par F. Hollande qu'elle mette en adéquation les finalités affichées et les actes. Et notamment, les suites des Assises multi-acteurs du développement et de la solidarité internationale :

**1)** La mise en pratique tant attendue de l'exigence d'une solidarité universelle ; c'est à dire du respect de nos engagements

internationaux (0,7% du PIB dédié à l'APD) et des priorités budgétaires et techniques déclarées pour les pays et populations prioritaires et les droits humains.

**2)** « La transparence », démocratique, d'une Aide française notoirement surévaluée ; le leitmotiv d'efficacité cachant en fait le désengagement français vis à vis des pays les plus pauvres et alimentant le doute de nos concitoyens sur la pertinence de la coopération;

**3)** « La cohérence » des politiques européennes avec la politique de coopération au développement, c'est à dire cesser une schizophrénie destructrice qui à la fois « aide au développement » et continue de prendre, de piller ou négliger. Cela veut dire combattre les paradis fiscaux et le secret bancaire, subordonner les politiques commerciales à leurs impacts sociaux et environnementaux, protéger les agricultures paysannes du dumping international, inscrire

# Questions transnationales

22

dans le droit français, européen puis international une RSE contraignante des acteurs privés et publics

4) Le soutien aux processus de changement social et de démocratisation

5) Le renforcement de la coopération multi-acteurs et multi-niveaux, considéré comme un moyen puissant de renforcement de l'Etat de droit, des institutions publiques et des citoyennetés, ici et là-bas.

## OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

**Le projet de loi soumis par le gouvernement à l'Assemblée nationale en février 2014** s'est avéré très éloigné des contributions des Assises : une loi labile, sans consistance, et même régressive sur le plan, notamment, des priorités (budgétaires, celles qui comptent) ; et ce, au regard même du Document-cadre antérieur interministériel de 2011, lui aussi concerté avec la société civile (« Coopération au développement : une vision française »). Il comporte deux parties :

- Une Loi de 10 courts articles aux « orientations » floues, révisables étonnamment à tout moment par le gouvernement (les « orientations » de la loi restaient « définies par le CICID », comité interministériel, sous l'égide du 1<sup>er</sup> ministre).
- Un Rapport annexé, prolix (44 pages) de contradictions, fixant entre les lignes la non priorité des

PMA, notamment d'Afrique subsaharienne. On y trouvait une formulation soigneusement néolibérale de la coopération internationale concédant tantôt aux progressistes (sans aller jusqu'à mentionner l'« agroécologie »..), tantôt, et plutôt, aux libéraux du Trésor, soucieux des intérêts commerciaux français, et de ne pas inscrire dans la loi ces engagements multiples que l'on ne tient pas.

Ainsi étions-nous face à un loi non normative par son imprécision et à une annexe confuse et non normative par nature. Le rapporteur PS de la loi même l'a en effet rappelé : cette « annexe (est) non normative... autrement dit, par excellence, ce que les juristes appellent du « droit mou », non créateur d'obligations opposables et dont la portée est essentiellement symbolique. »

Qui, droit dur ou mou, consacrait quand même et consacre encore de fait à ce stade de lecture parlementaire, la poursuite, en toute opacité, de l'abandon technique et financier des PMA et notamment de l'Afrique subsaharienne « pauvre » et francophone - et donc de la lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales- au profit des pays et marchés émergents.

C'est-à-dire globalement, comme l'écrivent aujourd'hui nos deux récemment ex-ministres, « une orthodoxie parée du masque du changement ».

**L'examen en Commissions puis à l'Assemblée nationale,**

**le 10 février** a fait considérablement progresser la formulation de la loi, réduit les contradictions ostensibles (cf Commerce), comblé des vides (en précisant ce qu'est la RSE, la lutte contre l'opacité financière et fiscale), et même introduit quelques notions clefs : merci au CESE et à Brigitte Allain pour avoir gravé la « consolidation de l'agriculture vivrière et familiale » dans les objectifs premiers de la LOP ; et aux ONG d'avoir permis la participation des « personnes en situation de pauvreté » à défaut de « participation des populations locales ». Il a permis aussi de réviser profondément le texte, verbe et contenu, de la priorité transversale (dans l'annexe) « Promotion de l'autonomisation des femmes ».

Les examens parlementaires – qui ne réunissaient pas plus de 30 député-es, certainement les plus impliqués - ont montré finalement une bonne entente entre les divers groupes politiques. Grâce aux amendements issus des ONG, tous (EELV, PS - le groupe socialiste, républicain et citoyen-, PC et UDI) ont entrepris ensemble, sans peine tant le champ était vaste, renforcement et « radicalisation » (mesurée) du texte : sur la RSE, « encouragée », des entreprises et des organisations ; sur la régulation fiscale étonnamment oubliée ; sur l'agriculture familiale et vivrière pourtant centrale dans les pays les plus pauvres ; sur les droits humains (un peu, les droits de l'Homme occultant les droits économiques et sociaux) ; sur la participation des pauvres ; sur

# Questions transnationales

23

l'accès universel à la protection sociale ; sur la taxe sur les transactions financières européennes, oubliée dans la première version et désormais censée être plaidée par la France à l'UE (alors qu'abandonnée en 2013 et sans aucune affectation Solidarité internationale à ce jour) ; sur la recherche de modes de production, de gestion et de consommation durables et responsables, oubliés aussi derrière un focus climat, survalorisé. .. etc .. Heureusement, le verbe « promouvoir » a souvent été remplacé par « respecter » (les normes internationales, les droits de l'homme..);

D'autre part, alors que le texte de loi remettait habilement au gouvernement le soin de réviser les « objectifs et orientations », les parlementaires, que nous avons avertis, l'ont gravé sans coup férir pour 5 ans (avec un reste d'ambiguïté)...

Néanmoins, avant que le projet de loi ne passe au Sénat le 5 mai 2014 et ne soit finalisé en commission mixte (procédure accélérée en une seule lecture), force est de constater, si l'on ne l'avait déjà vu dès la gestation du texte, les limites posées par le gouvernement à l'exercice, relayées fidèlement en cela par le rapporteur PS à l'Assemblée. Amender beaucoup, certes, mais à la marge.. si, et seulement si, se conjuguent formulations politiquement correctes, généreuses et flou quant aux moyens et obligations à mettre en œuvre.

**En premier lieu, il n'y a toujours pas de réforme du pilotage de cette politique**, aujourd'hui dispersée et dominée par le ministère des Finances et du commerce extérieur. Il n'y a pas non plus de réforme envisagée dans la recherche spécialisée, au potentiel non valorisé, ni d'investissement dans l'expertise et l'assistance technique française, devenue très faible au regard des effectifs anglais et allemands. L'évaluation n'est vue qu'à travers des « indicateurs » qui, s'ils deviennent aussi qualitatifs par amendement (restant à définir, la grille annexée étant quantitative), restent muets sur les processus de changement et les méthodes d'évaluation. La consultation de la société civile (création du Conseil multi-acteurs CND SI) n'est guère plus participative, ni musclée (pas de moyens propres) que celle dont l'organe avait été supprimé par N. Sarkozy.

**Il n'y a pas plus de programmation pluriannuelle** malgré l'intitulé de la loi. Les engagements internationaux en matière d'APD, remis dans le texte par les députés (0,7% du PIB), sont mentionnés pour la forme. Les priorités, mieux formulées, sont aussi multiples que non hiérarchisées. Les régulations internationales, auparavant absentes mais introduites au parlement, restent des vœux pieux. L'« enjeu de souveraineté alimentaire » placée non sans mal par EELV dans le texte est, de fait, cantonné à l'Afrique subsaharienne et doit se contenter de formules peu décisives (soutien à l'« adoption de politiques agricoles cohérentes

», « amélioration de la gouvernance sectorielle de la sécurité alimentaire ».). Quelques pages après, la priorité « Commerce » affirme que « l'insertion progressive des PED dans le commerce mondial constitue une priorité », et loue les APE et les « Accords commerciaux bilatéraux » (libre échange), certes « fondés sur le juste échange » (amendement sympathique mais...). On peut regretter aussi que l'éducation au développement soit réduite à une simple composante de l'efficacité, sous son versant au demeurant uniquement scolaire. Une éducation à une citoyenneté mondiale qui associe solidarité internationale, **éducation au développement** et au développement durable est un incontournable pour l'indispensable prise de conscience par chacun-e de sa responsabilité à l'égard d'une humanité une et d'une planète unique. Elle est pratiquée naturellement par le peuple multiforme de la solidarité internationale français, public et associatif, et mérite d'être soutenue sous ses différentes formes.

**Quant à la coopération décentralisée**, l'abrogation de l'obligation de conventionner avec une autorité locale étrangère, pourtant sa vertu (décentralisation, démocratie locale..), est, elle, aggravée par amendement parlementaire, permettant désormais toute action internationale avec n'importe quel organisme planétaire, laissant donc le champ libre à la promotion commerciale des entreprises françaises urbi et orbi, l'objectif visé... Et à une dispersion en-

# Questions transnationales

24

core plus grande et dommageable des actions des collectivités et des ONG. L'extension au secteur des déchets de la loi Oudin-Santini sur le 1% eau et énergie, prévue au sénat, devrait parfaire la dérive.

**Sur la RSE des entreprises et des organisations**, la seule réelle avancée de la loi est due à la mobilisation de nos député-es, la porte a été entrouverte mais reste bloquée : privée par le gouvernement d'une proposition de loi portée pourtant par la majorité parlementaire, EELV a poussé pour l'intégrer dans cette loi mais le PS, même les députés les plus engagés, ont remplacé systématiquement « oblige » par « encourage les entreprises à » .. et ont botté en touche, en contraignant davantage (mollement) le groupe AFD pour mieux en exo-

nérer les entreprises françaises. Certes les entreprises seraient désormais censées « mettre en place des procédures de gestion des risques » sanitaires, environnementaux et relatifs aux « atteintes aux droits de l'homme » et « encouragées à mettre en œuvre les principes directeurs » énoncés par l'OCDE et l'ONU sur les entreprises et les droits de l'Homme. Mais l'amendement sur l'obligation de « diligence raisonnable des entreprises françaises » et de leur chaîne d'approvisionnement, seule normative, a été bloqué. Le gouvernement se borne à mandater sa plateforme nationale pour la RSE pour « étudier la possibilité de renforcer le devoir de vigilance incombant aux entreprises », et à leurs sous-traitants, quant aux dommages sanitaires et environnementaux éventuels.

## SURTOUT, TROIS AXES RESTENT EN SOUFFRANCE :

- Le concept central de **cohérence** entre les politiques internationales adoptées par la France et sa politique de développement n'est toujours abordé qu'en apparence dans le texte de loi, dans une formulation qui reste en deçà du Traite de Lisbonne, comme la plupart des allusions aux engagements internationaux de la France. Mal définie, la cohérence n'a aucune raison de sortir rehaussée de la transmission au Parlement (et au CNDSI qui lui « dialogue » et « examine ») tous les deux ans par le gouvernement d'un rapport sur la politique de développement et d'une synthèse des évaluations effectuées. ►



*Piétinage des rizières, région Matsiatra Ambony, Madagascar.*



# Questions transnationales

25



*Terroir villageois, région Matsiatra Ambony, Madagascar*

• **La démocratie.** F. Hollande à la clôture des assises le 1er mars 2013 l'avait déclaré un critère et une condition du soutien français au développement économique des « pays en développement », premier objectif pour lui de la politique française de développement (« .. D'abord des critères politiques, c'est-à-dire l'exigence démocratique, qui est d'ailleurs une condition du développement et pas simplement son aboutissement... »). Seule l'interdépendance entre gouvernance et développement démocratique est mentionnée dans la 8ème priorité « gouvernance et lutte contre la corruption » du Rapport annexé, comme le lien entre « les DH et la gouvernance démocratique dans la déclaration conjointe G8/Afrique ». Dans les principes, à l'article 3

de la loi, on s'aligne désormais sur « les priorités politiques des pays partenaires », là où on aurait pu se contenter de tenir compte (1ère version) des priorités de leurs politiques publiques (si possible en lien avec nos propres priorités légitimes, démocratiques par exemple.)

• Parce que tout ce qui précède n'est guère susceptible d'être pris à bras le corps par un gouvernement dont l'inspiration libérale s'affiche désormais ouvertement, sauf sursaut au Sénat de l'aile gauche du PS, parce que les amendements les plus louables ont peu de chance d'être suivis en l'absence de moyens dédiés et de volonté gouvernementale,  **finalement, la plus grave menace, à pallier**, est, sous la notion, pas nouvelle, de « partenariats différenciés » (qui s'applique à toute l'Afrique et la

Méditerranée !), **l'abandon technique et financier des PMA et notamment de ceux d'Afrique subsaharienne (et francophone) au profit des pays et marchés néo-émergents.** Telle quelle, la loi gravera dans le marbre la politique menée sous les gouvernements précédents, **et ce pour 5 ans au moins, puisque cette durée a été acquise à l'Assemblée nationale.**

Pour qui sait lire entre les lignes – les parlementaires en ont-ils été conscients ? – **la priorité donnée par la France à 16 pays dits les plus pauvres (PPP!), tous subsahariens, vaut 150 Millions d'euros de « subventions » bilatérales, contre 6,5 milliards d'Aide Publique au développement bilatérale (dons+ prêts + annulation de dettes + bourses + réfugiés +..) déclarée**

# Questions transnationales

26

par la France à l'OCDE chaque année (10 milliards avec l'aide multilatérale) ! Ou 150 millions de dons pour 16 PPP contre 2 à 4 milliards d'« effort financier de l'Etat » bilatéral (selon le mode de calcul, très opaque), soit au mieux **7,5% de l'effort national bilatéral**.

Les député-es EELV ont déposé **un amendement demandant que 2/3 de l'effort financier de l'Etat soit consacré aux PMA, notamment d'Afrique subsaharienne**. Il a été vite repoussé par le rapporteur PS au prix d'un mensonge aussi gros que le permettent, c'est selon, la méconnaissance ou l'évitement d'un sujet crucial pour la politique de coopération au développement. Cela supposera naturellement un redéploiement et une concentration de l'APD, depuis longtemps dénoncée par les ONG comme « non réelle » à plus de 40%. Et plus de transparence, non pas celle invoquée à toutes les lignes mais la transparence appliquée; quitte à appeler par son nom, en la distinguant, la politique et les moyens de défense des intérêts commerciaux (à court terme) de la France qui constitue anormalement aujourd'hui la plus grande part de l'APD française.

Il existe donc une impérieuse nécessité que cette dérive très concrète car budgétaire, structurelle, institutionnelle, éthique, qui met à mal la finalité première de l'aide au développement - participer activement à la lutte contre la pauvreté et le déni de droits humains là où le besoin en est le plus im-

portant dans le monde- soit stoppée. Soyons pragmatiques. Ce doit être **la tâche prioritaire des sénatrices et sénateurs lors de la lecture de la loi en mai**.

Sur une loi portée par un ministre écologiste, il en va de la crédibilité des écologistes dans ce domaine historique pour les Verts, dans ce domaine vital pour EELV pour ce que la loi dit de la compréhension du monde et de la conscience planétaire de notre parti. Parce qu'il en va évidemment de ces 1,3 milliards d'« extrêmement pauvres » que l'on convoque à tout bout de champ (sic) pour nous faire croire, et leur faire croire, que leur souci, et notre souci, le plus grand est le changement climatique. Leur souci est d'être « extrêmement pauvres » et généralement dépourvus de droits et de capacités ; le changement climatique n'en est qu'un facteur aggravant. Ce combat est à notre portée, en concentrant les forces parlementaires là où elles importent le plus. Et ce, pour deux raisons :

D'abord, le texte de loi et le rapport ont acquis à l'assemblée nationale, à coups d'amendements multiples, de la densité, de la cohérence et de la citoyenneté (mondiale), qu'il faut bien sûr conserver. C'est **une base plus facile** pour se pencher à la fois sur l'économie du texte de loi (cf Rapport annexé : 4 grands domaines, 2 priorités transversales -différentes de la loi-, 10 priorités thématiques, 4 partenariats différenciés, 3 principes, 2 à 4 catégories d'acteurs, 4 types de financement..) et sur

les points critiques majeurs, en tout premier lieu, les priorités budgétaires géographiques. Cet amendement doit être non seulement porté mais défendu avec acharnement et arguments, quelle qu'en soit l'issue. Cela doit être préparé minutieusement, notamment avec le parti (le Groupe Coopération et Développement par ex.) et les ONG.

D'autre part, **la nouvelle configuration politique nationale** – sortie des ministres écologistes, protestation mobilisable de l'aile gauche du PS- doit donner une plus grande liberté d'action aux parlementaires écologistes comme aux socialistes engagés.

Ne nous associons pas à une loi, jolie mais régressive en l'état, sans avoir parlé, résisté et combattu pour cette « cohérence des discours et des actes » qui, selon nos deux anciens ministres, doit enrayer « la crise civique et morale ». Ne décevons pas définitivement, nos concitoyen-nes, planétaires, qui adhèrent au projet d'une autre mondialisation.

Pour information et réflexion, vous trouverez le projet de loi actuel faisant ressortir les amendements de l'Assemblée, accompagnés de mes commentaires, dans ce lien du site de la Commission Transnationale. Le Rapport annexé ainsi traité sera aussi bientôt disponible.

Christine  
Rebreyend-Surdon  
Groupe Coopération  
et Développement,  
2 avril 2014.

## DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE : LE DILEMME DES MULTINATIONALES

de Karim Medjad,  
présenté à l'AG  
de la commission  
Transnationale, janvier 2014



Karim Medjad

**K**arim Medjad est Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) où il est titulaire de la chaire « Développement International des Entreprises ». Il a commencé sa carrière comme avocat et continue d'exercer en qualité d'expert juridique auprès de diverses institutions internationales. Ses activités sur le terrain et ses travaux académiques sont principalement consacrés aux formes alternatives d'orga-

nisations et aux nouvelles normes de gouvernance des entreprises multinationales.

### CETTE INTERVENTION A SUSCITÉ DE VIFS DÉBATS, C'ÉTAIT LE BUT !

« On m'a demandé de relier ce sujet à la diplomatie économique de la France. Or, ce qui est nouveau dans la diplomatie française concerne la place accordée aux Etats faibles ou faillis. Cette préoccupation est explicite dans la relation de la France au Mali, à la République Centrafricaine ou à la Syrie, implicite dans sa vision générale du monde.

Pour les multinationales, la question est un peu la même : l'Etat n'est plus ce qu'il fut et de ce fait, elles doivent changer de posture.

Les multinationales sont habituées à jouer sur les disparités des pays et donc, sur la frontière. Elles opèrent sur deux marchés du droit distincts. D'une part, le marché du droit fort, où des pays comme la Suisse, le Luxembourg ou Singapour, offrent les meilleures protections aux investis-

seurs, notamment grâce à la grande stabilité de leurs règles. D'autre part, le marché – bien plus vaste – du droit faible, sur lequel des pays « vendent » leur vide juridique : pas de protection des travailleurs, de l'environnement... Les entreprises sont libres d'y agir comme bon leur semble. Ces deux marchés cohabitent et les multinationales puisent dans l'un ou l'autre en fonction de leurs besoins. Mais pour pouvoir le faire correctement, elles ont besoin que les deux sphères soient imperméables.

Désormais – et là réside la nouveauté – ce n'est plus le cas, en raison de la pression que subissent les entreprises occidentales en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ces pressions, imposées au Nord, ont des effets au Sud puisque les sociétés mères, surtout celles qui sont cotées en bourse, sont de plus en plus contraintes de rendre chez elles des comptes sur les activités de leurs filiales à l'étranger. Par exemple, en Inde, alors que l'actualité nous a montré qu'il pouvait encore y avoir une certaine désinvolture des tribunaux quant à la répression du viol, des multinationales licencient des employés pour harcèlement sexuel.

# Questions transnationales

28



*L'illusion du choix. Marques et concentration économique des multinationales*

La logique même des multinationales se trouve battue en brèche : elles ne peuvent plus s'appuyer sur les standards du Sud pour abaisser les leurs mais sont au contraire forcées d'élever leurs standards dans le Sud pour s'acquitter de leurs obligations dans le Nord.

Par conséquent, le discours convenu sur la nocivité des multinationales dans les pays du Sud est un peu périmé. Je ne suis pas devant un auditoire neutre, alors permettez-moi d'être encore plus provocateur : on doit admettre que dans certains cas, les multinationales du Nord contribuent à améliorer les standards des pays du Sud. Peu importe la sincérité de leurs discours convenus sur le développement durable et la responsabilité sociale et environnementale : ces discours, que ces entreprises le souhaitent ou non, a des conséquences tangibles dans les pays du Sud. C'est même l'un des facteurs les plus importants de développement du droit dans ces pays.

En Chine par exemple, ce qui a élevé les standards en matière de droit du travail provient des multinationales occidentales et non de l'Etat chinois. Par leur action, ces multinationales ont modifié les conditions du marché du travail local et ont contraint les entreprises chinoises à élever un peu leurs standards.

Ceci constitue une nouveauté importante pour les multinationales, qui se sont longtemps réfugiées derrière le principe de

non-ingérence dans les affaires intérieures des pays pour y justifier leurs méthodes. Cette perte d'étanchéité entre pays est amplifiée par l'affaiblissement de l'Etat. A ce jour, les Nations Unies comptent 193 Etats-membres plus la Palestine. Mais combien existe-t-il d'Etats qui fonctionnent réellement ? Peut-être moins d'une cinquantaine. Comment par exemple prôner la nécessité de bâtir un Etat de droit en Afghanistan alors que cet Etat n'existe pas – et n'a d'ailleurs jamais existé ? Cette situation, qui affaiblit aussi la tangibilité des frontières, conduit les multinationales à chercher, elles aussi, à renforcer l'Etat. Nous constatons ainsi une convergence entre Etats du Nord et multinationales. Faire du Nigeria un véritable Etat satisfait la France pour des raisons de sécurité et satisfait Total pour des raisons économiques.

Pour atteindre cet objectif difficile, on assiste à une surenchère juridique. Il y a trente ans, pour sécuriser un contrat pétrolier, on



*Banderole de lutte contre Occidental Petroleum en Colombie. Source : <http://zequinhabarreto.org.br>*

# Questions transnationales

29

le transformait en loi, votée par le parlement du pays d'accueil. Mais dans un état faible, que vaut une telle garantie ? Prenons Shell en Irak, par exemple. Cette multinationale y a signé un accord pétrolier avec un ministre de l'énergie, qui représente un gouvernement fantoche, d'un pays dont on ne sait pas s'il existera toujours dans vingt ans. Or, Shell a signé pour trente ans. Pour sécuriser son investissement, elle n'exige plus une loi mais un traité, qui permet de faire évoluer son contrat d'un statut purement commercial à un statut diplomatique.

Pour les opérations les plus importantes, on assiste même désormais à l'émergence de traités multilatéraux. L'accord emblématique en la matière concerne l'oléoduc BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan) dont l'objectif premier consiste à contourner la Russie. Cet oléoduc implique trois pays plus ou moins stables - Azerbaïdjan, Turquie et Géorgie - porte sur plusieurs milliards de dollars et va entraîner l'expropriation de 20 à 30 000 foyers, dans des conditions plus ou moins acceptables selon le pays concerné. Inévitablement, des ONG se mêleront de cette affaire. Le risque pour BP, chef de file du consortium, ne concerne pas tant ce qui se passera en Géorgie, par exemple, mais plutôt aux Etats-Unis. Demain, une ONG américaine pourra prendre quelques cas en Géorgie ou en Azerbaïdjan et les porter devant les tribunaux américains.

Ainsi, des multinationales vont devoir rendre des comptes devant des tribunaux du Nord pour

des questions de droits de l'homme soulevées au Sud. Ceci s'est produit en France à propos des agissements de Total au Myanmar. Total s'est retrouvé incriminée pénalement devant le tribunal de Nanterre. Le procès n'a pas abouti car Total a transigé, mais cela montre bien que la frontière n'est plus une garantie d'impunité.

Cette situation conduit les multinationales à être bien plus précautionneuses dans les pays du Sud. C'est pourquoi, au Nigéria, les meilleures conditions sociales et environnementales sont portées par Shell. Dans le delta du Niger, les travailleurs sont malades à cause du torchage, mais des dispensaires haut de gamme y sont présents, et qui ne se trouvent nulle part ailleurs au Nigeria.

Jamais les relations avec la société civile du pays d'accueil n'ont été aussi denses, surtout dans les pays comme l'Irak, la Syrie, la Turquie, où les compagnies anticipent une hypothétique sécession. Dans le cas de l'oléoduc BTC, la société civile a été associée à tous les stades de l'étude de faisabilité, dans des proportions qui pourraient faire penser à la Suisse. Aujourd'hui, les acteurs les plus avancés dans la compréhension et dans la définition de la société civile des pays du Sud sont les multinationales. Shell connaît mieux la société civile du delta du Niger – et interagit plus avec elle – que le gouvernement nigérian. Mais en y ouvrant des dispensaires, elle privatise de facto, certaines obligations de service

public qui incombent au gouvernement nigérian. Et ce faisant, elle contribue à affaiblir un peu plus l'Etat du Nigéria.

Tel est le dilemme de la multinationale contemporaine. D'un côté, elle a intérêt à opérer dans des Etats forts aux frontières étanches. Mais d'un autre côté, elle doit assurer ses arrières, donc donner des gages à une société civile qui pourra lui demander des comptes demain si l'Etat disparaît. Et ce faisant, elle affaiblit l'Etat. Le poids croissant des ONG et de la société civile pose en creux la question de la privatisation de certaines prérogatives étatiques. Et cela n'est pas nécessairement une bonne nouvelle ».

## BENJAMIN JOYEUX

Je constate un paradoxe. La multinationale est facteur de renforcement du droit, comme vous l'indiquez lors de votre exposé, mais aussi source d'affaiblissement du droit, au Sud mais aussi au Nord. J'en veux pour preuve l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne. La société civile se mobilise notamment sur le fait que certaines clauses remplaceraient le régime de droit public par un régime de droit privé qui mettraient sur un pied d'égalité les multinationales, les Etats et les collectivités locales. En privatisant cet espace, le traité affaiblit les Etats. Dans les pays du Sud, notamment en Inde, la société civile se mobilise grâce aux multinationales, mais surtout à cause des activités des multinationales.

# Questions transnationales

30



*Manifestation contre Areva à Jaitapur, décembre 2010.  
Source : <http://www.thehindu.com>*

A Jaitapur par exemple, la société civile se mobilise contre un projet de centrale nucléaire vendue par Areva.

## KARIM MEDJAD

Ce n'est pas tant la mauvaise multinationale qui est intéressante à analyser, que la vertueuse. Un confrère libanais m'expliquait que les meilleurs conditions de travail au Liban sont issues des standards privés. Ce double standard mérite d'être pris en compte. Il ne faut pas regarder les multinationales seulement sous l'angle du cliché négatif. On constate une privatisation du droit international, qui comporte de fait des avantages et des inconvénients. Cette privatisation se manifeste par le développement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Comme ces règles sont privées, elles ne connaissent pas de frontières. Si ces règles avaient été publiques, elles s'arrêteraient net à la frontière. C'est grâce à cette privatisation que nous pou-

vons imaginer des standards universels applicables aux multinationales.

Certaines multinationales signent des chartes que l'on peut qualifier de « dix commandements de la multinationale », comme le fait de ne pas exploiter des enfants, de ne pas corrompre les gouvernements locaux etc. Elles adoptent d'autant plus facilement ces règles qu'aucune sanction n'est prévue en cas de violation. Ce phénomène viral est intéressant, car il fait émerger des règles coutumières, lesquelles sont obligatoires... Nous ne pouvons donc pas sous-estimer ces règles « molles ».

## CHRISTINE REBREYREND- SURDON

Depuis longtemps, le néolibéralisme en matière de coopération et développement a contribué effectivement à affaiblir les Etats en minorant et dépréciant l'action publique et montant en épingle

l'action des ONG. Depuis quinze à vingt ans, on observe un déplacement de ce qui relève de la responsabilité des Etats riches envers les Etats pauvres vers la société civile. Ce discours dominant explique que c'est aux ONG de remplir le rôle des services publics essentiels. Je pense que l'évolution que vous avez noté existait déjà dans le courant du néolibéralisme : affaiblir les Etats et les remplacer par la société civile, qui peut être manipulable, qui effectivement délivre des services publics dans certains endroits mais pas partout. Par ailleurs, bien sûr, nous constatons des évolutions très positives puisque certaines multinationales font avancer le droit. Mais la vitesse de ces transformations pose question. Nous vivons un monde qui s'accélère. Quelle est la tendance qui avance le plus vite ? Est-ce l'élévation des normes sociales et environnementales ? Ou est-ce la rapidité de la domination des multinationales sur les Etats ?

## KARIM MEDJAD

Je ne suis pas totalement d'accord concernant la relation des multinationales avec l'Etat. Je fais partie de ceux qui croient que l'Etat n'a jamais été l'ennemi de la multinationale. D'un certain point de vue, c'est son produit. La multinationale est la première à pâtir des Etats défaillants. Immanuel Wallerstein a expliqué que l'Etat et le nationalisme sont nés des énormes besoins en infrastructures liés à la révolution industrielle. Au lieu de construire ►

# Questions transnationales

31

elles-mêmes les routes, les entreprises les ont fait construire par l'Etat – donc par tout le monde. Telle est la thèse altermondialiste.

La thèse de Charles Tilly dit que la guerre n'est pas le produit du nationalisme, mais que c'est au contraire le nationalisme qui est le produit de la guerre. Quand la guerre est passée à un stade industriel, s'est posée la question de son financement – donc de la meilleure façon de lever des impôts. L'Etat serait, selon cette thèse, un sous-produit de l'armée. J'adhère assez à ces thèses, qui conduisent à conclure que l'Etat a une origine complètement indépendante du peuple. Certes, la multinationale affaiblit l'Etat, mais à son corps défendant : elle aimerait plutôt le renforcer.

S'agissant de l'accélération du monde, les multinationales se trouvent dans une course de vitesse avec la norme dure, impérative. Des chartes de toutes sortes sont élaborées, car en produisant de la norme volontaire – donc molle – les entreprises devançant – et ce faisant repoussent d'une certaine façon – la norme impérative. Pourquoi légiférer sur le sujet si les multinationales devançant l'appel en adoptant un comportement plus vertueux que les normes ne l'exigent ?

**CHRISTINE  
REBREYREND-  
SURDON**

L'affaire de l'Erika montre bien que Total n'avait pas un com-

portement acceptable en matière sociale et environnementale, contrairement à ce qu'elle avait prétendu dans sa communication. Or, le tribunal a jugé que l'entreprise devait s'y conformer. L'entreprise engageait sa responsabilité dans sa communication, ce qui constituait une jurisprudence majeure.

## KARIM MEDJAD

Vous avez raison. Ceci dit, Total prend aussi beaucoup d'engagements « soft » au-delà de ce à quoi elle est tenue juridiquement. Prenons un autre exemple : lorsque Carrefour garantit dans une publicité que tous les T-

sous-traitant du sous-traitant au Pakistan n'emploiera pas non plus des enfants... A défaut, les consommateurs français seraient en droit de poursuivre l'enseigne pour publicité mensongère. Ainsi, Carrefour prend un engagement « soft » mais qui a bien des conséquences « hard ». Cela conduit l'entreprise à prendre des mesures qui vont bien au-delà de ce qu'elle aurait pu anticiper.

Au passage, si Carrefour vérifie tous ses fournisseurs pakistanais, seuls les acteurs pakistanais les plus gros pourront passer des contrats avec cette enseigne. Les petites entreprises pakistanaises sont d'emblée écartées.



*Procès de l'Erika au Palais de justice de Paris, octobre 2009.  
Source : Le Monde*

shirts vendus dans ses magasins n'ont pas été fabriqués par des enfants quelque part dans le monde, cela va en réalité très loin. L'entreprise prend l'engagement qu'aucun enfant ne travaillera pour ses sous-traitants au Pakistan, et aussi que le

L'élévation de la norme entraîne donc des dommages collatéraux qu'il faut prendre en compte aussi.

Je ne cherche à prendre la défense de personne. Face à un public tel que vous, j'entends

# Questions transnationales

32



Campagne "Bon pour vous, bien pour tous" de Carrefour

montrer les bénéfices voulus ou non de l'existence d'entreprises multinationales et les inconvénients voulus ou non de la force de la société civile. Je n'ai rien à vous apprendre sur le reste, c'est-à-dire la nocivité du comportement de certaines multinationales dans tel ou tel pays.

## ZINE-EDDINE MJATI

Je vous remercie de votre exposé montrant les liens entre les multinationales, l'Etat et la société civile. Vous indiquez que l'action de la société civile va dans le sens de l'affaiblissement de l'Etat. Or, je remarque que la première fonction de la société civile est bien de constituer un contre-pouvoir à l'Etat. A l'époque où la société civile était plus faible, l'opposition à un chef d'Etat prenait souvent la forme d'un coup d'Etat.

Maintenant que la société civile a beaucoup évolué, et s'est renforcée, notamment avec la création de réseaux sociaux, les mul-

tionales ont modifié leur mode d'action et ne poussent plus aux coups d'Etat. Dans certains pays, l'Etat se confondait avec la personnalité du chef d'Etat, et si ce dernier disparaissait, tout l'Etat était ébranlé. C'est ce qui s'est passé dans certains pays en Europe de l'Est, en Afrique ou même en Irak. La multinationale a dû intégrer tous ces phénomènes pour arriver au comportement que vous avez présenté dans votre analyse.

En revanche, je me demande comment la société civile peut être l'objet de manipulation par les multinationales.

## KARIM MEDJAD

Je suis d'accord avec vous. La schizophrénie des multinationales conduit à un dilemme symétrique pour les militants de la société civile. Etant vous-mêmes membres de la société civile, vous avez un regard autre. En tant que juriste, j'ai un regard néces-

sairement conservateur et plus hostile, car son développement exprime en creux la dégradation de certaines institutions publiques.

Nous pouvons distinguer deux types de société civile. Celle présente au Nord, qui s'exprime par exemple au travers des Restos du Cœur, est assez symptomatique de la dégradation des services publics qu'elle est amenée à compenser par son action. Celle présente au Sud s'avère beaucoup plus équivoque. Naguère, on renversait un gouvernement. Aujourd'hui, il est beaucoup plus simple de transiger avec une ONG, de la financer pour qu'elle se taise. Par exemple, un sécessionnisme larvé est entretenu dans le delta du Niger par des multinationales pétrolières au nom d'une interaction mature avec la société civile. Je considère que cette situation est problématique.

## CÉCILIA JOXE

Je pense que certains paradoxes que vous avez soulevés relèvent d'un problème de définitions. Par exemple, qu'est-ce qu'un bon Etat ou un mauvais Etat ? Vous dites que la société civile affaiblit l'Etat. Mais on peut penser que la société civile est plus qu'un contre-pouvoir, elle représente une partie constituante de l'Etat. Tout cela mérite d'être défini. Aujourd'hui, il est difficile d'imaginer un Etat qui respecte les droits de l'homme, un régime démocratique, sans une société civile forte. Par ailleurs, le fait que les



# Questions transnationales

33



*Atelier textile à Dacca, Bangladesh, mai 2013.  
Source : Zeppelin / SIPA*

ONG puissent être achetées pose le problème des lobbies qui n'a pas été abordé. Ces lobbies sont créateurs de droits, d'exigences, et revendiquent pour les multinationales une légitimité sociale et économique qui peut être discutée.

Quelle est votre définition de ces Etats faillis ? Les multinationales, l'Etat français, ou les autres états onusiens, la communauté internationale cherchent à renforcer ces Etats faibles, d'où leur soutien à des dictateurs tels que ceux qui dirigeaient des pays comme la Tunisie et l'Egypte.

Le secteur d'activité de la multinationale influe également sur le rôle qu'elle joue pour le développement du pays. Les entreprises extractives, qui proposent certainement des standards sociaux élevés, posent le problème de la destruction de l'environnement à long terme. En effet, elles travaillent pour un profit à court terme. Elles n'engendrent pas un développement durable. Il faut

aussi penser à définir les contenus des entreprises, notamment dans le textile. A certains endroits, il est préférable de voir se développer un réseau fort d'entreprises locales, plutôt que d'y voir apparaître dès le début une multinationale. Je soulève donc le problème de la contradiction entre un développement endogène et l'apparition d'une multinationale qui importe toute la technologie. Les écologistes ont toujours dénoncé ce déséquilibre. Les écologistes ne se contentent pas de répéter des slogans altermondialistes datant des années 1960, mais leurs critiques s'appuient sur le constat de problèmes de long terme. Les industries extractives, les industries textiles, les entreprises de services dans les mains des sociétés du Nord, engendrent toutes des dégâts dans les pays du Sud.

## **KARIM MEDJAD**

Je suis d'accord avec vous. La question des dégâts me parais-

sait acquise, c'est pour cela que je ne me suis pas étendu dessus. Pour répondre à la question portant sur la différence entre Etat solide et Etat défaillant, un peu d'histoire s'impose. L'Etat moderne a duré moins longtemps que l'Empire romain. Nous ne savons pas s'il est pérenne. Par comparaison, le protectorat est une forme qui a perduré pendant 35 siècles. Par ailleurs, géographiquement, l'Etat moderne n'est réellement implanté qu'en Europe de l'Ouest. Il a pris là où il est né. Il n'aurait pas connu un tel succès planétaire sans le colonialisme européen, lequel en fin de course a conduit à la sécession de colons comme aux Etats-Unis, ou en Rhodésie et à la décolonisation, donc à une création de nouveaux Etats. L'Etat n'est pas un mode d'organisation universel : c'est un concept ouest-européen. En dehors de cette zone, il est logique de s'interroger sur sa réalité.

## **EMMANUEL BAILLES**

Je suis tenté de réagir en tant que républicain. Je défends l'Etat car il permet la sauvegarde de la liberté des individus. Je vis mes engagements en tant que citoyen à la fois dans le milieu professionnel, et dans d'autres sphères. Pour moi, il s'agit d'un des moyens d'expression de la citoyenneté. Or, cette capacité d'expression de la citoyenneté est garantie par une certaine forme d'Etat.

Par ailleurs, je ne partage pas votre avis, concernant le rôle de

# Questions transnationales

34

la société civile dans l'affaiblissement des Etats. Il me semble qu'au contraire, le développement de la société civile permet de développer les Etats. Un Etat est d'autant plus fort qu'il a des contre-pouvoirs. Je considère qu'un des vecteurs de la construction des Etats, notamment en Afrique, est le renforcement de la société civile. La société civile rassemble non seulement des associations, mais aussi des syndicats et des partis politiques. Ces organisations renforcent les compétences des acteurs, construisent des trajectoires professionnelles d'hommes et femmes qui seront les futurs dirigeants d'un Etat.

## BENJAMIN BIBAS

Votre exposé a traité avant tout de l'action des multinationales. Il serait intéressant aussi de traiter d'un de nos objectifs principaux, à savoir construire un environnement politique et juridique mondial qui permette l'épanouissement des êtres humains, des habitants, en lien et en harmonie avec l'écosystème auquel ils appartiennent. Les écologistes ont la conception particulière que les êtres humains ne sont pas des travailleurs essentiellement, comme ceci entre dans la considération de beaucoup de partis situés à gauche, mais sont des êtres vivants en lien avec leur écosystème local et global.

Ceci étant posé, quelles sont les leviers dont les écologistes disposent pour atteindre ces objectifs ? Pour un parti politique, la ques-

tion de l'Etat est centrale, puisque nous cherchons à prendre des responsabilités au sein de l'Etat. Parallèlement, nous cherchons à entretenir des relations intenses avec la société civile, puisque l'écologie politique analyse l'Etat comme une superstructure certes indispensable mais souvent lointaine, encadrante, méfiante à l'égard du vivant.

Parmi un récent top 50 des entreprises classées selon leur chiffre d'affaires (Fortune Global 500), il apparaît que la ville de Paris rassemble six entreprises de ce classement, tandis que New York en compte quatre et Tokyo de même. Ainsi, si les écologistes gouvernent en France, ils bénéficient d'un pouvoir fort vis-à-vis des multinationales, qui peut avoir un impact réel au plan mondial.

Vous dites qu'il existe une cinquantaine d'Etats effectifs sur les 193 que compte l'ONU. Pour poursuivre l'objectif que j'ai mentionné plus tôt, il me semble que le renforcement de l'Etat aujourd'hui est souvent à l'avantage des populations. Je prends trois exemples en Afrique, continent que j'étudie particulièrement. Au Mali, en République Centrafricaine et en République démocratique du Congo, il me semble que rien n'est pire pour les populations que l'absence d'autorité administrative et sécuritaire sur ces territoires.

Vous dites que les multinationales participent à l'élévation de certains standards environnementaux et sociaux. Vous dites également

que les standards privés peuvent dépasser les frontières et engendrer une certaine porosité, tandis que les standards publics s'arrêtent à la frontière. Mais il me semble que vous faites fi du multilatéralisme et de l'ordre international qu'il est possible de construire par la négociation quand on est aux rênes d'un Etat encore assez fort comme la France et en lien avec l'Union européenne qui détient un véritable pouvoir de négociation.

## JÉRÔME GLEIZES

Je considère la question de Cécilia sur les définitions très importante. On ne parle pas de la même chose si l'on se réfère à l'Etat du Nigeria ou à l'Etat français. La notion de souveraineté est liée à la notion d'Etat. A partir du moment où un Etat n'a pas de souveraineté, on ne peut pas le considérer comme un Etat. Les processus historiques prennent une importance capitale sur la construction à la fois des Etats, des sociétés civiles, des relations entre les multinationales et des Etats. De nombreuses grandes entreprises sont issues des Etats, comme Saint-Gobain créée par Louis XIV. Les processus historiques sont très différents en Afrique, les pays ayant été victimes de la colonisation et de l'esclavage. Vous avez évacué la question de la géopolitique tout à l'heure, mais je pense que sur ce point, elle revêt un caractère important.

Je reviens sur la question de savoir s'il existe des bonnes et

# Questions transnationales

35



Carte des tensions ethniques au Nigeria, janvier 2012.  
Source : *Courrier international*

des mauvaises multinationales. D'un point de vue socio-économiste, des relations de pouvoir sont liées à la nature des Etats, à la nature des multinationales, à la nature des sociétés civiles. Je relève peut-être une confusion entre citoyenneté et société civile. La citoyenneté est au fondement de l'Etat. Toutes les constructions autour de cette notion et la manière dont elle se construit sont liées à son rôle de contre-pouvoir.

L'exemple du Nigeria montre une situation complexe : distinction forte entre Nord et Sud, la présence de musulmans, de chrétiens, de différentes confréries parmi les musulmans. L'Etat nigérien doit gérer toutes ces contradictions. Le Sénégal présente une situation beaucoup plus simple, de ce point de vue.

Pour revenir sur l'exemple de l'oléoduc BTC, les relations entre les multinationales et les sociétés civiles locales sont avant tout

des relations de pouvoir et d'argent pour un enjeu économique et financier. L'objectif d'une entreprise est avant tout de maintenir sa rente. Elle est prête à s'appuyer soit sur des Etats, soit sur des sociétés civiles.

L'Irak a connu un Etat fort sous le parti Baas et a connu ensuite un éclatement. La multinationale a été obligée de composer avec ceux qui détiennent réellement le pouvoir, qui peuvent être des groupes religieux ou des groupes politiques. C'est avant tout cet élément qui détermine le fonctionnement des multinationales en fonction de la garantie des rentrées financières qui s'avèrent très importantes. Les relations de pouvoir me semblent un élément important.

## KARIM MEDJAD

Je suis d'accord avec les propos des trois derniers intervenants. Je vais donc chercher à les nuancer de manière un peu tech-

nique.

Y a-t-il une contradiction entre Etat et société civile ? Cela dépend pour quel pays on pose la question. En France par exemple, une société civile forte renforce l'Etat. La nuance porte sur l'existence des Restos du Cœur. On peut se demander si cette privatisation d'un service public constitue une avancée pour la France.

Est-il utile d'avoir un Etat partout constitue une autre question. Si tout ce qui reste de la souveraineté du Libéria est le pavillon de l'Erika, je ne suis pas sûr que cet Etat soit utile. La souveraineté induit bien d'autres produits dérivés : les sièges sociaux sanctuarisés, la délivrance de passeports diplomatiques à des criminels...

On reconnaît de plus en plus qu'il existe des Etats qui n'en sont pas vraiment. Ce n'était pas le cas auparavant. Personne ne prétend que l'Etat afghan est véritable et que la souveraineté afghane est représentée correctement. La souveraineté est tellement dégradée qu'on s'interroge sur la cessibilité de la souveraineté, voire sur sa délocalisation, comme dans le cas de Kiribati et Tonga qui seront bientôt amenés à disparaître sous les flots.

Déclarer qu'en tant que républicain, on croit à l'Etat est aisé pour un Français. Un Somalien ne tiendrait peut-être pas le même discours. Se battrait-il plus volontiers pour l'Etat somalien ou pour la société civile somalienne, sachant qu'il s'agit dans ce cas

# Questions transnationales

36

d'un jeu à somme nulle ?

Enfin, il faut reconnaître que le multilatéralisme bride l'évolution des normes, car un accord à 193 Etats ne peut porter que sur une tête d'épingle. Pour obtenir des accords sur de plus vastes pans du droit, il faut soit réduire le nombre des acteurs – c'est le cas de l'Union européenne, soit traiter non pas avec les Etats mais avec les sociétés civiles.

## BENJAMIN BIBAS

Une Cour pénale internationale s'est tout de même créée avec une centaine d'Etats-membres et s'étend à de nouveaux Etats.

S'agissant des Restos du cœur, l'important est que tout le monde ait à manger, peu importe que la nourriture soit donnée par l'Etat ou par cette association. Le résultat est la première chose à prendre en considération.



Logo des Restos du Cœur.  
Source : <http://www.restosducoeur.org>

## KARIM MEDJAD

Ma critique des Restos du cœur porte sur le fait que cette initiative privée est devenue une composante indispensable de l'action publique, ce qui constitue une dérive gravissime pour un pays comme la France.

## MARIE BOVÉ

Nous parlons beaucoup de l'Etat, mais les écologistes sont connus aussi pour porter haut et fort le projet européen et donc l'abandon d'une partie de la souveraineté des Etats au profit d'un droit qui protège et qui punit. L'Etat n'a pas les moyens aujourd'hui de construire à la fois le socialisme et l'écologie dans un seul pays. Ceci est un leurre. Aujourd'hui, il est nécessaire de réfléchir à une création nouvelle du droit qui permette à un ensemble d'Etats et un ensemble de peuples d'être protégés dans leurs activités et de pouvoir contraindre à un certain nombre de nouvelles normes.

Ces derniers temps, de manière perverse, les accords économiques ne sont pas négociés entre Etats ou entre groupes d'Etats. Mais ce sont les multinationales qui discutent entre elles via ces structures étatiques. Nous avons observé ce fait en Colombie au moment de sa négociation d'un accord d'échanges avec les Etats-Unis et le Canada. Ainsi, les paysans colombiens n'avaient plus le droit de ressemer leurs propres semences.

L'Etat colombien a intimé l'ordre de détruire les semences paysannes, sur ordre de la multinationale semencière.

De la même manière, les sociétés civiles peuvent aussi avoir un rôle pervers. A titre d'exemple, j'ai travaillé en Inde au moment du tsunami. Les ONG se sont fait le relais de l'appropriation des côtes au Sri Lanka et au Sud de l'Inde. Au prétexte de venir en aide aux populations, on a constaté une répartition hiérarchique de l'aide humanitaire dans le but d'une réappropriation des ressources halieutiques et des terres. Cette perversité me pose problème.

Je vous demande donc si nous sommes en capacité de créer du droit sur la protection des ressources naturelles et l'accès au patrimoine mondial commun que sont les ressources naturelles. Est-ce que ce droit pourrait être une contrainte vis-à-vis des multinationales mais aussi une obligation d'entente entre les différents Etats, moyennant un abandon partiel de leur souveraineté pour justement gérer ce bien commun ?

## KARIM MEDJAD

Ma réponse risque de vous déprimer. Je prends l'exemple de l'Union Européenne. Pendant longtemps, s'est posé la question de créer une norme comptable commune européenne. Malgré la publication de quelques directives, trente ans plus tard, rien n'avait avancé. Les « grands »

# Questions transnationales

37

Etats (Allemagne, France et Royaume Uni) défendaient leurs propres normes et proposaient à l'UE de les adopter. A la longue, les Européens ont réalisé que les normes américaines allaient bientôt mettre tout le monde d'accord... Confrontés à la nécessité de produire rapidement des normes communautaires, ils ont alors choisi de privatiser l'affaire. C'est un organisme comptable privé basé à Londres qui produit aujourd'hui les normes comptables européennes et celles-ci sont entérinées par voie de règlement communautaire. Telle est la manière dont l'Europe avance. Elle se bâtit en se privatisant. Ne croyez pas que l'Europe peut se bâtir par le multilatéralisme. Cela ne fonctionne pas assez, ou va trop lentement.

## ABDESSALAM KLEICHE

Je vous remercie pour votre intervention. Votre point de vue, comme vous l'avez reconnu, apparaît iconoclaste, un peu provocateur et volontairement controversé. Nous faisons face à un véritable problème de définition qui rend plus difficile nos échanges. Nous ne pouvons pas contester le fait, par exemple, que les multinationales constituent un élément du développement. La question se pose, en revanche, sur la nature du développement. Il faut s'entendre sur la nature du développement, qui se traduit par la croissance ou par d'autres phénomènes.

Vous dites que les multinationales

participent à l'élévation des standards. Mais je peux multiplier les exemples de situations inverses. Les 32 zones de libre-échange installées dans le monde arabe du Maroc jusqu'au sultanat d'Oman présentent des standards environnementaux et sociaux très variés. La zone de libre-échange de Tanger connaît le code d'investissement le plus libéral qui existe au monde. Les entreprises y entrent, s'y installent, exportent les bénéfices et peuvent fermer du jour au lendemain. Dans d'autres zones, on assiste même à la criminalisation des droits sociaux et des droits syndicaux. Dans un pays qui représentait un standard en termes de droits sociaux, comme la Syrie avant la guerre, la zone de libre-échange entre la Syrie et la Jordanie faisait travailler environ 300 chinois. Ils sont désormais partis. Quand Bachar El-Assad est arrivé, l'Etat syrien s'est permis d'installer une zone néo-libérale au-delà de toute espérance. On peut multiplier les exemples pour montrer à quel point la diversité est large.

Dernier exemple, au Mali, dans la ville de Ségou, on installe en ce moment une zone d'activité industrielle. L'Etat malien mène une compétition avec les autres pays du Sud quant au code d'investissement pour proposer des règles encore plus favorables aux entreprises qu'ailleurs. Les standards sociaux dans la zone de Ségou se trouvent en-dessous des standards maliens, qui sont, à l'évidence, déjà assez bas. L'affirmation que l'arrivée des multinationales élève les stan-

dards revêt une réalité très variable selon les entreprises et les lieux. Ce peut être le cas, notamment pour les expatriés, pour Areva au Niger, pour Colas au Gabon.

Il a manqué une contextualisation de votre analyse. Les plans d'ajustement structurel de la fin des années 1970 et dans les années 1980 ont eu un impact considérable. Ils ont ouvert la boîte de Pandore. Ces plans soutenus par les organisations internationales ont permis aux multinationales de pouvoir s'installer comme elles le font aujourd'hui, de détrousser l'Etat, qui a perdu ses fonctions régaliennes. De manière nouvelle, les multinationales sont devenues des experts conseillant les Etats. Les Etats sont si faibles qu'ils font appel à des cabinets d'expertise au service des multinationales qui leur fournissent des études qui permettent d'asseoir les multinationales.

Enfin, il n'est pas vrai que la faiblesse des Etats suscite le foisonnement des acteurs de la société civile. On peut voir des Etats qui continuent d'être forts en présence d'une société civile qui bouillonne. Je prends pour exemple l'Egypte. L'ouverture économique par Sadate dans les années 1970 n'a pas affaibli l'Etat égyptien. Au contraire, elle a permis de renforcer l'armée. Certes, Sadate s'est désengagé de la santé, a privatisé l'éducation mais l'Etat égyptien est resté globalement assez fort. Le Maroc constitue un autre exemple. Le plan d'ajustement structurel des

# Questions transnationales

38

années 1980 n'a pas affaibli l'Etat. Pour autant, la société civile a bouillonné. Elle a permis de faire avancer le droit, notamment relatif aux femmes.

Le contexte actuel accorde une large place au Traité transatlantique. Les écologistes se sont engagés dans une lutte contre ce traité car il conduit à la privatisation même du règlement ou des litiges entre l'Etat et les entreprises. L'Egypte le vit actuellement. Les multinationales sont devenues à la fois producteurs de standards pour elles, mais aussi d'un droit social pour elles. Il ne s'agit pas non plus de jeter le bébé avec l'eau du bain, vous avez néanmoins raison dans une certaine mesure. Toutefois, les multinationales sont devenues aussi le vecteur du pire néolibéralisme à ce jour.

## KARIM MEDJAD

Je partage votre point de vue. J'ai délibérément laissé dans le vague la question du cadre de référence, car il me semblait plus intéressant pour nos échanges de ne pas entrer dans les définitions. Si nous voulons les préciser, il faudrait aussi clarifier ce qu'est la société civile, l'Etat, la multinationale.

Par exemple, aujourd'hui, nous n'avons pas mentionné la multinationale du Sud. Or, celle-ci ne contribue certainement pas à élever les standards dans le monde. J'ai limité mon propos jusqu'à présent aux multinationales du Nord, celles qui doivent

rendre des comptes chez elles. Et dans leur cas, le paradoxe est le suivant : il faut attendre qu'elles soient cotées pour que leurs standards sociaux et environnementaux s'élèvent, car ce n'est qu'à partir de ce moment qu'elles sont confrontées à une très forte obligation de transparence.

Le pire accord entre un Etat et une multinationale dont j'ai eu connaissance à ce jour est un accord minier entre le Tchad et une compagnie chinoise. L'Etat s'y engage à la chose suivante : si jamais une grève survient, il s'engage à dédommager l'entreprise pour le préjudice économique qui en résultera. En d'autres termes, cela aboutit implicitement à priver le mineur tchadien d'un pouvoir qui lui était accordé constitutionnellement par son pays. Que vaut cette clause ? A mon sens, elle est probablement anticonstitutionnelle. Mais ce qui compte, c'est ce que les mineurs ont compris : aucune grève n'a été déclarée à ce jour.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que le rapport bénéfices / préjudices n'est pas au global positif. S'agissant de la privatisation de la relation entre Etat et entreprise, la question est abordée de manière étendue actuellement. Toutefois, je note que cette pratique est très ancienne. Elf a écrit le code d'investissement gabonais dans les années soixante-dix et vous vous doutez bien que s'il y a un litige entre Total et l'Etat gabonais, ce n'est pas l'Etat gabonais qui le tran-

chera.

## ALEXIS FRÉMEAUX

Je ne compte pas entrer dans le débat sur la société civile, sur les Etats centralisés, inclusifs ou non. Ceci constitue pour autant le nœud du développement ou du non-développement. Je reste sur la question des multinationales.

Vous en avez enfin parlé. Je pense qu'il y a des tensions entre les multinationales cotées, mieux disantes sur le plan social et environnemental et les acteurs moins importants. On observe une sorte de répartition du travail entre ces sociétés multinationales mieux disantes et des plus petits groupes. Ceci est particulièrement clair dans le secteur pétrolier. Les majors adoptent de bonnes pratiques. Si les choses se complexifient, Total laisse des champs pétroliers à des plus petites sociétés françaises qui doivent gérer des situations plus compliquées et dans des conditions moins favorables pour le respect des normes environnementales et sociales. On observe une forme de sous-traitance à des sociétés non cotées ou avec une notoriété moindre. Ces sociétés n'accordent que peu d'importance à leur risque d'image et à la manière dont la société civile française juge leurs activités au Sud.

On observe une deuxième forme de tensions entre les entreprises du Sud et celles du Nord. En Birmanie par exemple, les travailleurs locaux préfèrent les multinationales européennes ou

# Questions transnationales

39

américaines aux multinationales chinoises. La société civile birmane est plutôt demandeuse de l'implantation de nos multinationales malgré tout ce qu'a fait Total en Birmanie. Les entreprises chinoises viennent faire des affaires sans aucune considération sociale ou environnementale.

On observe une troisième forme de tensions entre les différentes activités. Une multinationale dans le secteur de la production pétrolière connaît une activité réellement rentable. Le coût d'exploitation du pétrole dans le delta du Niger au regard du prix du baril permet largement de construire des centres de santé, de distribuer quelques subsides, de payer des personnes pour nettoyer les sites d'exploitation etc. De la même manière, la construction d'un gazoduc ou d'un oléoduc s'avère très profitable. En revanche, des activités intensives en travail comme l'industrie textile conduisent à des coûts très élevés pour respecter de vrais engagements sociaux. Il est difficile pour ces entreprises d'être à la fois les moins chères sur le marché, et les mieux dotées sur le plan environnemental et social. Tel est le dilemme de Wal-Mart. Cette entreprise continue à revendiquer les prix les plus bas. L'amélioration des standards par les multinationales du Nord ne provient pas de leur caractère vertueux intrinsèque mais est conditionné par les attentes des sociétés du Nord. Si les consommateurs du Nord modifient leur comportement en fonction de ces critères, alors les multinationales s'adap-

teront.

Toutes ces tensions existent et conduisent à un double mouvement : positif d'une part et négatif d'autre part. Ceci explique aussi la diversité des impressions que l'on peut avoir sur le terrain face à cette réalité.

Ma question est très juridique. Pour des questions financières, le groupe existe en tant que multinationale. Pour les questions juridiques, les filiales sont complètement détachées de la maison-mère. Les filiales de ce point de vue sont considérées comme ayant une autonomie de gestion, une personnalité juridique distincte. La maison-mère se déclare donc irresponsable des actes de sa filiale. Sur ce plan, je me demande s'il n'y a pas un combat à mener pour faire avancer ce sujet. Nous sommes en présence d'un droit qui crée une fiction sur le plan économique, sur le plan de la réalité des responsabilités et des prises de décision, et qui protège très fortement les maisons-mères et leurs dirigeants, et ce d'autant plus dans les systèmes de sociétés anonymes et de sociétés à responsabilité limitée. Cette fiction juridique protège en somme ces dirigeants des décisions qu'ils prennent. Pourtant, dans un système libéral, on est censé être responsable en tant qu'individu des décisions qu'on prend. En réalité, on crée un immense système d'irresponsabilité.

## KARIM MEDJAD

Vous avez parfaitement cadré le débat. Pour vous répondre, deux

rapides commentaires.

La raison pour laquelle la mère n'est pas responsable de la fille est très simple. La mère est actionnaire d'une société à responsabilité limitée. Le dogme de la responsabilité limitée est un pilier de la société capitaliste moderne. On ne le remettra jamais en question et à mon avis, ce n'est pas à cet aspect qu'il faut s'attaquer.

Il me paraît plus porteur de pénaliser les choses. Je m'explique. Si les actes de la fille sont répréhensibles civilement, la responsabilité est limitée pour la mère.

En revanche, si les actes sont répréhensibles pénalement, la mère devient complice, car elle ne peut pas affirmer qu'elle n'avait pas connaissance de ces actes. En pénalisant les actes, notamment en matière d'atteinte à l'environnement, on implique les mères non pas en tant qu'actionnaire, mais en tant qu'acteur.

C'est dans l'air du temps. La tendance actuelle va dans ce sens. Lorsque j'étais étudiant, les droits de l'homme prenaient en compte seulement deux éléments : le droit de s'exprimer et le droit à l'intégrité corporelle. Aujourd'hui, on assiste à une « droitdelhommission » rampante dans plusieurs directions.

Les questions environnementales relèvent désormais des droits de l'homme, tout comme l'éducation ou la santé. Par ce biais, on change la qualification des agissements, car on les cri-

# Questions transnationales

40

minalise.

## MARIE BOVÉ

Ceci fonctionne si les Etats ne sont pas complices.

## KARIM MEDJAD

Le pays le plus avancé sur ces questions est... les Etats-Unis, où il est bien plus facile qu'en Europe d'invoquer la responsabilité d'une société mère du fait des agissements de sa filiale. Merci au passage à la rapacité des sociétés mères – je m'explique. Il existe deux façons de récupérer les profits d'une filiale. La première consiste à distribuer les dividendes mais il faut alors partager avec les autres actionnaires. La deuxième consiste à facturer des services à la filiale. Il existe ainsi énormément de contrats de gestion entre sociétés mères et filiales. Mais du fait de ces contrats de gestion, la mère se retrouve en première ligne et ne peut plus se réfugier derrière sa qualité de simple actionnaire. Dans les grands scandales environnementaux de ces 20-30 dernières années, comme celui de Bhopal par exemple, c'est par ce biais-là, qu'on a pu attaquer les mères du fait des agissements de leurs filiales.

## PAUL TSOUARÈS

Quand nous essayons de prendre en considération ces éléments dans le peu de travail que nous tentons de mener sur place, au Congo, je constate qu'il convient de tomber d'accord sur

le mot Etat. Nous avons débattu sur la notion même de l'Etat, selon une notion extensive. Le débat était très intéressant pour nous, les écologistes, qui nous attachons beaucoup plus au sens premier du terme Etat.

Au Congo, dans la situation dans laquelle nous sommes, l'Etat doit comprendre un territoire et ses habitants. Il s'avère que des habitants de mon pays se retrouvent dans la situation où tout le territoire est en train d'être détruit par l'action des multinationales. Je prends l'exemple simple de la forêt du Congo qui est détruite de plus en plus. Pourtant, la forêt est nécessaire au monde entier, elle joue dans les équilibres du monde. Pour l'instant, nos habitants ne ressentent pas ce manque.

Ma question est la suivante. Puisque les questions économiques avancent plus vite que les autres sphères de l'activité humaine, n'est-il pas possible de faire avancer le droit dans ces autres sphères pour rattraper le domaine économique ? Les sociétés restent, de ce point de vue, archaïques, puisque le développement des multinationales, par comparaison, s'avère très rapide. A l'époque de la présence de Elf au Congo, la vie sociale était plus ou moins possible. Aujourd'hui, plus aucune plage n'est accessible. L'extraction du pétrole a pollué les côtes et les gens se sont habitués à cette situation. Je relève un paradoxe dans votre discours. Vous avez dit que la société civile affaiblit l'Etat. Notre pays ne connaît même pas de

société civile et l'Etat qui a été mis en place est une multinationale, avec un chef d'Etat qu'elle soutient. Notre pays ne connaît pas de liberté d'expression.

## KARIM MEDJAD

Vous soulevez un problème de rythme : le droit peut-il aller au même rythme que le reste ? Ma réponse est positive, si le droit est privatisé. Le droit peut être construit plus rapidement avec les normes privées. Le droit multilatéral, en revanche, s'avère très lent. Le droit international évolue remarquablement vite ses dernières années parce qu'il se privatise, ce qui pose évidemment d'autres problèmes...

Par exemple, un des maîtres des réseaux sociaux est Monsanto. Naguère, le débat était simple entre pro et anti-OGM. Désormais, une multitude d'acteurs a émergé dans les réseaux sociaux et le débat sur les OGM s'est peu à peu technicisé, au point qu'il est devenu incompréhensible pour les citoyens. Ce phénomène est observé pour d'autres débats, comme celui autour de la nicotine. Des débats de valeurs assez simples ont été délibérément technicisés via les réseaux sociaux et sont, de fait, sortis du champ politique. Ce problème relève aussi de la société civile.

Propos recueillis  
par Anne Rio



# Planète Verte

Imprimée en avril 2014

Pour toute information sur la commission Transnationale d'Europe Écologie Les Verts,  
rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://transnationale.eelv.fr>

**Responsable de la commission :**

Françoise Alamartine  
0637324246  
francoise.alamartine@wanadoo.fr

**Groupe Afrique - co-responsables :**

Benjamin Bibas : benjamin.bibas@noos.fr  
Agnès Joignerez : agnezjoi@yahoo.fr

**Groupe Amérique Latine - co-responsables :**

Nathanael Legeard : nathanael.legeard@gmail.com  
Gilles Seignan : gilles.seignan@laposte.net

**Groupe Asie :**

Benjamin Joyeux : benjaminjoyeux@gmail.fr

**Groupe Coopération et développement - co-responsables :**

Abdessalam Kleiche : abdessalam.kleiche@gmail.com  
Christine Surdon : ch.surdon@gmail.com

**Groupe Maghreb :**

Zine-Eddine MJATI : mjatize@yahoo.fr

**Groupe Moyen Orient :**

Cecilia Joxe : ceciliaj@noos.fr

**Sous-groupe Syrie :**

Marie Pierre Marchand : eelv-syrie@laposte.net

**Groupe Russie**

Anne Rio : anne.rio@gmail.com

